



Rapport de gestion

2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- du règlement du conseil communal,

la municipalité de Jouxens-Mézery soumet, à votre approbation, le rapport sur sa gestion durant l'année 2019 ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2019.

Table des matières

1.	AUTORITES	4
1.1.	MUNICIPALITE	4
1.1.1.	Composition et organisation de la municipalité	4
1.1.2.	Séances et décisions de la municipalité	5
1.1.3.	Préavis de la municipalité	5
1.1.4.	Commissions de la municipalité	7
1.2.	CONSEIL COMMUNAL	9
1.2.1.	Composition du conseil communal	9
1.2.2.	Bureau du conseil communal	10
1.2.3.	Commissions du conseil communal	10
1.2.4.	Délégations du conseil communal	11
2.	ADMINISTRATION GENERALE	12
2.1.	PERSONNEL COMMUNAL	12
2.1.1.	Greffe municipal	12
2.1.2.	Services techniques – Voirie – Conciergerie	13
2.1.3.	Services d'accueil préscolaire et parascolaire « Les Navires »	13
2.2.	GREFFE MUNICIPAL	15
2.3.	DROITS POLITIQUES	15
2.3.1.	Votations / Elections	15
2.3.2.	Initiatives / Référendums	21
2.4.	NATURALISATIONS	22
2.4.1.	Selon l'ancienne législation	22
2.4.2.	Selon la nouvelle législation	22
2.4.2.1.	Naturalisation ordinaire	22
2.4.2.2.	Naturalisation facilitée	23
2.5.	CARTES JOURNALIERES CFF	23
2.6.	COMMUNICATION	24

2.7.	GESTION DOCUMENTAIRE – ARCHIVES	25
2.7.1.	Gestion documentaire	25
2.7.2.	Archives	25
2.7.2.1.	Organisation – Ressources humaines	25
2.7.2.2.	Evaluation	25
2.7.2.3.	Description, inventaire	25
2.7.2.4.	Conservation	25
2.7.2.5.	Recherches et communication	25
2.7.2.6.	Activités extérieures	25
3.	PROPRIETES COMMUNALES	26
3.1.	FORETS	26
3.1.1.	Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge	26
3.1.2.	Canapé forestier	27
3.2.	BATIMENTS COMMUNAUX	28
3.2.1.	Pavillons provisoires	28
3.2.2.	Aménagements pour les personnes en situation de handicap	28
3.2.3.	Occupation / Locations	28
3.2.3.1.	Salle communale	28
3.2.3.2.	Salle de gymnastique	29
3.2.4.	Entretien	30
3.2.4.1.	Maison de commune	30
3.2.4.2.	Salle de gymnastique et école	30
3.2.4.3.	Petit Navire	30
3.2.4.4.	Grand Navire	30
3.2.4.5.	Bâtiment « Le Chalet-Vert »	30
4.	GESTION DU TERRITOIRE – TRAVAUX	31
4.1.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PDCom	31
4.2.	POLICE DES CONSTRUCTIONS	31
4.2.1.	Bureau technique intercommunal	31
4.2.2.	Permis de construire et de démolir	32
4.2.3.	Permis d'habiter et d'utiliser	33
4.2.4.	Dispenses d'enquête	33
4.3.	MOBILITE	35
4.4.	ROUTES	36
4.4.1.	Projets d'aménagements routiers et modération de trafic	36
4.4.2.	Entretien du réseau routier	36
4.4.3.	Modération de trafic	36
4.4.4.	Chemins pédestres	36
4.5.	VOIRIE	37
4.6.	CIMETIERE	37
4.7.	ENVIRONNEMENT	37
4.7.1.	Gestion des déchets	37
4.7.2.	Décharges de la Lovaire et de Bois-d'En-Bas	38
4.7.3.	Cours d'eau	38
4.7.3.1.	Ruisseau de Broye	38
4.7.3.2.	Ruisseau de Montdedin	39
4.7.4.	Biodiversité	40

4.8.	EPURATION DES EAUX	40
4.8.1.	Plan régional d'évacuation des eaux (PREE) Chamberonne	40
4.8.2.	Commission intercommunale de la STEP de Vidy - CISTEP	40
4.8.3.	Réseau public communal	41
4.8.3.1.	Canalisation au chemin de l'Oche	41
4.8.3.2.	Canalisations au chemin des Vignettes	41
4.8.3.3.	Curage et nettoyage des canalisations	41
4.8.4.	Réseau privé – Contrôle du système sépartif	42
4.9.	DEVELOPPEMENT DURABLE – ENERGIE	42
4.9.1.	Installation solaire photovoltaïque	42
4.9.2.	Projet de production d'énergie pour les bâtiments communaux	43
4.9.3.	Etude relative à la mutualisation des installations de chauffage au Laussex	43
5.	ECOLES – CULTURE	44
5.1.	ECOLES	44
5.1.1.	Effectifs scolaires	44
5.1.2.	Planification scolaire	44
5.1.3.	ASIGOS	44
5.1.4.	Dénonciation de la convention de prestation de gestion	45
5.1.5.	Santé et prévention en milieu scolaire	45
5.1.5.1.	PPLS région « CRENOL »	45
5.1.5.2.	OCOSP région « Centre »	45
5.2.	JEUNESSE	45
5.2.1.	Passeport vacances	45
5.2.2.	Jeux Olympiques de la Jeunesse – JOJ 2020	46
5.2.3.	Subventions sportives	46
5.3.	SPORT ET CULTURE	46
5.3.1.	Centre sportif de Malley	46
5.3.2.	Théâtre Kléber-Méleau	47
5.3.3.	Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles lausannoise	47
5.3.4.	Personnalités du monde des arts ayant fréquenté Jouxten-Mézery	47
6.	SECURITE PUBLIQUE	47
6.1.	GENDARMERIE ET POLICE POPULATION	47
6.1.1.	Gendarmerie	47
6.1.2.	Police population	49
6.2.	CONTROLE DES HABITANTS	50
6.3.	DEFENSE INCENDIE	51
7.	AFFAIRES SOCIALES	51
7.1.	MAISON DE L'ENFANCE « LES NAVIRES »	51
7.2.	AINES	53
7.2.1.	Sortie des aînés	53
7.2.2.	Noël des aînés	53
7.2.3.	Nonagénaires	53
8.	SERVICES INDUSTRIELS	54
	CONCLUSION	55

1. AUTORITES

1.1. MUNICIPALITE

1.1.1. Composition et organisation de la municipalité

La composition et l'organisation de la municipalité est demeurée inchangée depuis le début de la législature 2016-2021. La répartition des dicastères se présente de la manière suivante :

Dicastères	Titulaires
Administration générale Affaires sociales et culturelles Cultes ; Jeunesse et sports ; Animation Arbres et forêts Défense incendie et protection civile Eclairage public Epuración des eaux Information et communication SDNL	Roy Serge ; Syndic <i>Suppléant : Froidevaux Pierre-Henri</i>
Affaires juridiques Ecoles ; ASIGOS Environnement Energie Services industriels Transports SDNL (partie juridique)	Recordon Luc <i>Suppléant : Roy Serge</i>
Aménagement du territoire Police des constructions Nouvelles constructions communales Salubrité SDNL (partie technique)	Ramseyer Claude <i>Suppléant : Freemantle Bernard</i>
Bâtiments communaux Domaines Finances Informatique Police	Froidevaux Pierre-Henri <i>Suppléant : Recordon Luc</i>
Aménagements routiers Modération de trafic Entretien des routes et sentiers pédestres Voirie et déchetterie Cimetière Haies	Freemantle Bernard <i>Suppléant : Ramseyer Claude</i>

1.1.2. Séances et décisions de la municipalité

Les membres de la municipalité siègent en principe chaque semaine, le mardi à 19 heures, sous la présidence de M. Serge Roy, syndic. La secrétaire municipale participe aux séances de l'exécutif, avec voix consultative. Les séances sont tenues à huis clos.

Durant l'année 2019, la municipalité s'est réunie à 41 reprises. Elle a pris 1'004 décisions (957 en 2018).

1.1.3. Préavis de la municipalité

En 2019, la municipalité a soumis au conseil communal les préavis suivants :

N° 1 **Demande d'un crédit pour la réalisation d'une installation de production d'énergie chaleur-force (CCF) pour les bâtiments communaux**

➤ ***Demande de crédit de CHF 370'000.00***

▲ Préavis retiré par la Municipalité

N° 2 **Règlement du personnel communal**

Décision du 9 avril 2019 :

- ✓ laisser à la Municipalité la compétence de rédiger son règlement du personnel communal selon article 17, alinéa 14, du règlement du Conseil communal, en tenant compte des articles votés et amendés en séance (article 1,3,10 et 11).

N° 3 **Comptes communaux et gestion de la municipalité durant l'exercice 2018**

Décisions du 25 juin 2019 :

- ✓ donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2018 ;
- ✓ approuver les comptes de l'exercice 2018 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un excédent des charges de CHF 669'521.54 et un découvert au bilan de CHF 1'308'630.11.

N° 4 **Demande d'un crédit pour la pose de collecteurs d'eaux usées EU et d'eaux claires EC au chemin de l'Oche et pour le nouvel aménagement de l'éclairage public**

➤ ***Demande de crédit de CHF 290'000.00***

Décisions du 25 juin 2019 :

- ✓ octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 290'000.00 pour les travaux relatifs à la pose des collecteurs EU/EC au chemin de l'Oche et nouvel aménagement de l'éclairage public ;
- ✓ autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
- ✓ laisser à la Municipalité, à partir de l'exercice 2020, le soin d'amortir cet investissement en fonction des recettes affectées au fonds de réserve provenant des nouvelles taxes uniques de raccordement. Cela ne concerne pas les dépenses liées à l'éclairage public.

N° 5 **Demande d'un crédit pour la réalisation d'une installation de production d'énergie chaleur-force (CCF) pour les bâtiments communaux**

➤ ***Demande de crédit de CHF TTC 336'000.00***

Décision du 8 octobre 2019 :

- ✓ refuser d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 336'000.00 pour la réalisation d'une installation de production d'énergie chaleur force pour les bâtiments communaux.

N° 6 **Arrêté d'imposition pour l'année 2020**

Décisions du 8 octobre 2019 :

- ✓ adopter, sans changement, l'arrêté d'imposition pour l'année 2020, tel que proposé par la Municipalité et annexé au présent préavis soit :
 - *le maintien du coefficient communal à 59 points*
 - *le maintien de l'impôt foncier à 100%*
- ✓ charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

N° 7 **Modification du Règlement et de la Convention intercommunale sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours – SDIS La Mère**

Décisions du 10 décembre 2019 :

- ✓ accepter ce préavis tel que présenté ;
- ✓ adopter le nouveau Règlement et la nouvelle Convention intercommunale du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours du SDIS la Mère ;
- ✓ que le Règlement intercommunal sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours du SDIS la Mère soit soumis à l'approbation de la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement ;
- ✓ que la Convention intercommunale sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours du SDIS la Mère soit soumise à l'approbation du Conseil d'Etat ;
- ✓ abroger toutes dispositions antérieures ;
- ✓ que le Règlement et la Convention intercommunale sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours du SDIS la Mère entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020, ou dès la date de leur approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement et par le Conseil d'Etat.

N° 8 **Projet de budget 2020**

Décisions du 10 décembre 2019 :

- ✓ approuver le projet de budget ordinaire de la Commune présentant un excédent des dépenses de CHF 999'300.00

1.1.4. Commissions de la municipalité

Au 31 décembre 2019, les commissions de la municipalité étaient composées comme suit :

Commission « animation des aînés et des benjamins »**Roy Serge, Président**

Bovay Monica
Strässle Claude
Thomas Claudia

Commission « énergie »**Recordon Luc, Président**

Freemantle Bernard
Ramseyer Claude
Gaspoz Jean Paul
Spring Ivan
Doppenberg Frank, expert

Commission « naturalisation »**Roy Serge, Président**

Ferraton Aurora
Finger Dina
Gilliéron Christine
Thomas Jean-François

Commission « péréquation intercommunale »**Froidevaux Pierre-Henri, Président**

Reymond Thierry
Smadja Gilbert

Commission « biodiversité »**Recordon Luc, Président**

Perreaud Caroline
Perreaud Jérémie
Reitz Jean-Pierre
Schuerch Johan, expert

Commission « technique et salubrité »**Ramseyer Claude, Président**

Rochat Stéphane, technicien intercommunal

Vienny Hervé, médecin

Commission « urbanisme et construction »**Ramseyer Claude, Président**

Klinger-Lohr-Bonvin Mariela

Molina José Carlos

Perreaud Caroline

Verrey Julien

Bovay Fabrice, géomètre

Rochat Stéphane, technicien intercommunal

Commission « parascolaire »**Roy Serge, Président**

Smadja Anne

Chanoni Corinne

1.2. CONSEIL COMMUNAL

1.2.1. Composition du conseil communal

Au 31 décembre 2019, le conseil communal était composé comme suit :

Conseil communal

Aubort Laurence	Jungo Georges
Borer Michel	Klinger-Lohr Bonvin Mariela
Borer Valérie	Manthey Bastien
Bovard Christian	Manthey Jacek
Bovay Jacques	Marra Pasqualina
Buchmann Grégoire	Mastrocola Pascal
Burkhard David	Milliet Jacques
Burri Thomas	Milliet Louis
Cachin Jean-Luc	Milliet Stéphanie
Cevey Pierre	Molina Federico
De Claparède Vincent	Molina José Carlos
De Preux Michèle	Müller Aude
Ferraton Aurora	Oberson Jean-François
Finger Dina	Oggier Carmen
Gaspoz-Favre Béatrice	Oggier Pascal
Gaspoz Jean-Paul	Parietti Marcel
Gilliéron Christine	Perreaud Caroline
Golay Michel	Perreaud Jérémie
Grandchamp Thierry	Pilloud Michel
Hefti Fridolin	Reymond Thierry
Ineichen Hugo	Roland André
Jacquemet Nicole	Segu Fabienne
Jaton François	Smadja Gilbert
Jermidi Hondo	Spring Ivan
Jungo Danièle	Thomas Jean-François

1.2.2. Bureau du conseil communal

Au 31 décembre 2019, le bureau du conseil communal était composé comme suit :

Bureau du conseil communal

Pilloud Michel, Président

Thomas Jean-François, vice-président

Gaspoz-Favre Béatrice, scrutatrice

Marra Pasqualina, scrutatrice

Gilliéron Christine, scrutatrice suppléante

Milliet Louis, scrutateur suppléant

Borer Valérie, secrétaire

1.2.3. Commissions du conseil communal

Au 31 décembre 2019, les commissions permanentes du conseil communal étaient composées comme suit :

Commission des finances

Cevey Pierre, Président

Burkhard David

Finger Dina

Reymond Thierry

Commission de gestion

Bovard Christian, Président

Borer Michel

Jungo Georges

Manthey Bastien

Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux

Smadja Gilbert, Président

Burri Thomas

Manthey Bastien

Milliet Jacques

Commission d'urbanisme et d'environnement**Bovay Jacques, Président**

Gaspoz Jean-Paul

Ineichen Hugo

Milliet Stéphanie

Parietti Marcel

Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois**Perreaud Jérémie, Président**

Cachin Jean-Luc

Oggier Pascal

Roland André

Spring Ivan

1.2.4. Délégations du conseil communal

Au 31 décembre 2019, les délégations du conseil communal étaient composées comme suit :

Délégués à l'ASIGOS

Grandchamp Thierry

Jacquemet Nicole

Manthey Jacek

Segu Fabienne

Délégués à l'AJENOL

Oggier Carmen

Segu Fabienne

Délégués à la commission consultative du feu

Cachin Jean-Luc

Reymond Philippe

Grandchamp Thierry (*suppléant*)

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. PERSONNEL COMMUNAL

2.1.1. Greffe municipale

En fonction depuis près de douze ans, la secrétaire municipale adjointe a quitté son poste le 28 février 2019, afin de relever un nouveau défi professionnel en tant que secrétaire du bureau technique de la commune de Vully-les-Lacs.

En raison de la forte demande de personnel spécialisé sur le marché, le processus de recrutement visant à repourvoir son poste a été difficile. Dans un premier temps, son poste a été mis au concours à l'identique. Sur les 32 candidatures reçues, 26 n'avaient manifestement pas les qualifications requises. Les 6 candidats restants ont tous retirés leur candidature après le premier entretien au motif que le cahier des charges était trop large et les contraintes liées au poste trop lourdes. Aussi a-t-il été décidé d'effectuer une nouvelle mise au concours, en scindant le poste en deux, le premier pour seconder la secrétaire municipale dans le suivi des décisions de la municipalité et la gestion générale du greffe municipal, le second pour assurer le suivi administratif des dossiers de police de constructions et assister la préposée au contrôle des habitants. Ainsi, la nouvelle secrétaire municipale adjointe est entrée en fonction le 1^{er} mai 2019 et la collaboratrice administrative auprès du bureau technique et du contrôle des habitants a été engagée le 1^{er} juin 2019. Le travail de cette dernière ne donnant toutefois pas satisfaction, la municipalité a résilié son contrat durant le temps d'essai. Après avoir mené un troisième processus de recrutement, le poste de collaboratrice administrative auprès du bureau technique et du contrôle des habitants a été repourvu le 1^{er} septembre 2019.

La municipalité se réjouit que l'équipe du greffe municipal soit enfin complétée. Elle tient à souligner l'important engagement personnel dont ont fait preuve la secrétaire municipale, la préposée au contrôle des habitants et l'apprentie employée de commerce pour assumer pendant de longs mois l'ensemble des tâches du greffe municipal en effectif restreint. Elle salue également le sérieux et le dynamisme avec lequel les deux nouvelles collaboratrices se sont formées et familiarisées avec le fonctionnement de la commune et leurs diverses activités.

Il convient de noter encore que l'apprentie employée de commerce auprès du greffe municipal a été en arrêt maladie à 100% du 4 novembre au 25 novembre 2019, puis à 50% jusqu'au 24 décembre 2019.

Le tableau ci-dessous indique la composition du personnel du greffe municipal au 31 décembre 2019.

Greffe municipal		
Secrétaire municipale	100%	01.07.2017
Secrétaire municipale adjointe	60%	01.05.2019
Préposée au contrôle des habitants	60%	01.09.2002
Collaboratrice administrative auprès du bureau technique et du contrôle des habitants	60%	01.09.2019
Apprentie employée de commerce		15.08.2018
Total : 5 personnes	280%	

2.1.2. Services techniques – Voirie – Conciergerie

En arrêt maladie du 12 décembre 2018 au 21 janvier 2019, l'employé de voirie a été victime d'un accident de travail le 22 février 2019. En incapacité de travail à 100% à compter de cette date, il a pu reprendre son activité auprès du service de voirie à 50% le 2 juin 2020 puis à 100% le 2 septembre 2019.

Afin de suppléer l'absence de ce-dernier, un auxiliaire à 100% a été engagé auprès du service de voirie du 14 janvier au 30 septembre 2019.

L'apprenti agent d'exploitation orientation « service voirie » a réussi en deuxième tentative sa première année d'apprentissage et poursuit dès lors en deuxième année d'apprentissage.

L'intendant des bâtiments communaux a fêté le 1^{er} octobre 2019 ses 20 ans d'activité. La municipalité saisit cette occasion pour le remercier de tout le travail accompli durant cette période et espère pouvoir compter sur sa précieuse collaboration pendant encore de longues années.

Suite à la demande de l'Organisation romande d'intégration et formation professionnelle (ORIF), la commune a accueilli un stagiaire non rémunéré auprès du service de conciergerie du 23 avril 2019 au 17 mai 2019.

Un auxiliaire a par ailleurs été engagé du 8 juillet 2019 au 1^{er} août 2019, afin d'aider le service de conciergerie pour les grands nettoyages annuels des bâtiments communaux.

Le tableau ci-dessous indique la composition du personnel des services de voirie et conciergerie au 31 décembre 2019.

Voirie – Conciergerie		
Responsable du service de voirie	100%	01.07.2003
Employé de voirie	100%	01.05.1990
Intendant des bâtiments communaux	100%	01.10.1999
Apprenti agent d'exploitation		07.08.2017
Total : 4 personnes	300%	

2.1.3. Services d'accueil préscolaire et parascolaire « Les Navires »

Depuis la mise sur pied de la Maison de l'Enfance « Les Navires » en août 2018, la responsabilité pédagogique de la structure d'accueil préscolaire « Le Petit Navire » et de la structure d'accueil parascolaire « Le Grand Navire » est assurée par deux directrices travaillant en étroite collaboration. La directrice pédagogique du Grand Navire a poursuivi en 2019 une formation spécifique de conduite d'équipe pour se conformer aux exigences cantonales relatives à la direction des structures d'accueil collectif parascolaire. Quant à la directrice administrative des Navires elle a été en arrêt maladie à compter du 3 décembre 2018 et en congé maternité du 10 janvier au 2 mai 2019. Aussi une nouvelle collaboratrice a-elle été engagée dès le 5 novembre 2018 pour la suppléer. Durant cette période, à la faveur notamment du bouclage des comptes 2018, la municipalité a constaté que ce poste impliquait des responsabilités et qualifications spécifiques en matière comptable et a complété le cahier des charges en conséquence. Au vu de ces nouvelles tâches, la municipalité a estimé préférable de résilier le contrat de travail de la titulaire et de confier le poste de directrice administrative des Navires ainsi redéfini à sa remplaçante.

S'agissant de l'équipe éducative, une nouvelle auxiliaire, a été engagée pour la rentrée scolaire d'août 2019 en remplacement d'une collaboratrice ayant fait valoir ses droits à la retraite et une nouvelle stagiaire est entrée en fonction à la fin du contrat de durée déterminée de l'ancien stagiaire. Par ailleurs, le taux d'activité de certains membres de l'équipe a été adapté en fonction du nombre d'enfants accueillis. A cet égard, il importe de rappeler que les directives adoptées par le canton pour l'accueil collectif de jour préscolaire et parascolaire fixent le taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis et les référentiels de compétences du personnel éducatif : soit le nombre et la formation du personnel encadrant les enfants, selon l'âge de ceux-ci. Selon ces directives, le personnel d'encadrement se répartit entre « Educateur » au bénéfice d'un titre professionnel de degré tertiaire, « Assistant socio-éducatif » (ci-après ASE) au bénéfice d'un titre professionnel de degré secondaire, et « Auxiliaire ». Il convient également de relever que, pour assurer la cohérence du projet pédagogique des Navires, certains collaborateurs travaillent tant auprès du Petit Navire que du Grand Navire. Enfin, il y a lieu d'observer que, pour tenir compte de la diminution de fréquentation des Navires durant les vacances scolaires, certains collaborateurs ne travaillent pas durant ces périodes et ont un taux d'activité annualisé en conséquence.

Le tableau ci-dessous indique la composition du personnel des Navires au 31 décembre 2019.

Navires	Petit Navire	Grand Navire	Total
Responsable adm.	25,00%	25,00%	50,00%
Educatrice / Dir.	27,69%		27,69%
Educatrice / Dir.	46,15%	46,15%	92,30%
Educatrice	69,81%		69,81%
ASE	85,00%		85,00%
ASE	46,25%	46,25%	92,50%
ASE		58,75%	58,75%
ASE		92,50%	92,50%
Auxiliaire	22,50%		22,50%
Auxiliaire		37,02%	37,02%
Auxiliaire		29,62%	29,62%
Auxiliaire		39,13%	39,13%
Auxiliaire	17,86%	32,29%	50,15%
Stagiaire			
Total : 14 personnes	340,26%	406,71%	746,97%

2.2. GREFFE MUNICIPAL

Les principales missions et activités du greffe municipal sont les suivantes :

- ✓ Planifier et préparer les séances de la municipalité et en tenir les procès-verbaux
- ✓ Assurer le secrétariat de la municipalité
- ✓ Assurer le relais entre la municipalité et le conseil communal
- ✓ Assurer le relais entre la municipalité et les autres services communaux
- ✓ Organiser les élections et votations
- ✓ Accueillir et informer les visiteurs
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers du personnel communal
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers de naturalisation
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers de police des constructions
- ✓ Organiser les manifestations et réceptions municipales
- ✓ Gérer les supports d'information communaux (site internet ; « Tchaffatsatagne »)
- ✓ Traiter les demandes de location de salles communales
- ✓ Gérer le portefeuille des assurances communales
- ✓ Gérer l'informatique et la téléphonie communales, ainsi que l'économat
- ✓ Collaborer à la gestion des archives communales

2.3. DROITS POLITIQUES

Le greffe municipal est notamment chargé d'organiser les élections et votations, ainsi que de contrôler les listes des signatures apposées sur des référendums ou initiatives populaire sur le plan fédéral, cantonal et communal.

Dans ce domaine, le volume de travail a été plus important en 2019 que d'autres années, puisqu'il s'est agi notamment d'organiser l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, l'élection des dix-neuf représentants vaudois au Conseil national et l'élection des deux représentants vaudois au Conseil des Etats. Le nombre de listes de signatures apposées sur des référendums ou initiatives populaires a également été comparativement plus élevé que les années précédentes.

A toutes fins utiles, vous trouverez dans les pages qui suivent les résultats des élections et votations organisées en 2019 ainsi que la liste des initiatives et référendums dont le greffe municipal a contrôlé les listes de signatures durant cette même année.

2.3.1. Votations / Elections

Votation du 10 février 2019

Objet : Initiative "Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti »

Bulletins	Rentrés	456
	Blanc	4
	Nuls	0
	Valables	452

Suffrages	
Oui	137
Non	315
Taux de participation	49.40 %

Election complémentaire au Conseil d'Etat – Scrutin du 17 mars 2019

Bulletins	Rentrés	413
	Blanc	5
	Nuls	3
	Valables	410

Taux de participation	44.27 %
-----------------------	---------

BULLETINGS	Provenant des partis ou groupements					
	POP	PLR	Les Verts	UDC	PS vaudois	EàG
Non modifiés	15	127	75	55	66	8
Modifiés	0	1	0	0	0	0
Sans nom parti	--	--	--	--	--	--
Total	15	128	75	55	66	8

BULLETINGS	Provenant des partis ou groupements	Sans dénomin.	Total bulletins
	PDC		
Non modifiés	42	--	388
Modifiés	0	--	1
Sans nom parti	--	16	16
Total	42	16	405

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	Non modifiés	Modifiés des partis ou groupements				
		POP	PLR	Les Verts	UDC	PS vaudois
Dessauges Pascal	182	0	0	0	0	0
Dolivo Jean-Michel	8	0	0	0	0	0
Marion Axel	42	0	0	0	0	0
Ruiz Rebecca	141	0	0	0	0	0
Timofte Anaïs	15	0	0	0	0	0
Voix éparses	--	0	1	0	0	0
Total	388	0	1	0	0	0

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	modifiés des partis ou groupements		Sans dénomin.	Total bulletins
	EàG	PDC		
Dessauges Pascal	0	0	3	185
Dolivo Jean-Michel	0	0	0	8
Marion Axel	0	0	2	44
Ruiz Rebecca	0	0	9	150
Timofte Anaïs	0	0	1	16
Voix éparses	0	0	1	2
Total	0	0	16	405

Votations du 19 mai 2019

Objet : **Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)**

Bulletins	Rentrés	521
	Blanc	8
	Nuls	0
	Valables	513

<i>Suffrages initiative</i>	
Oui	444
Non	69
Taux de participation	56.26 %

Objet : **Directive de l'UE sur les armes**

Bulletins	Rentrés	521
	Blanc	2
	Nuls	0
	Valables	519

<i>Suffrages initiative</i>	
Oui	423
Non	96
Taux de participation	56.26 %

Election des 19 membres vaudois du Conseil national – Scrutin du 20 octobre 2019

Bulletins	Rentrés	494
	Blanc	2
	Nuls	5
	Valables	487
	Non modifiés	261
	Modifiés (avec dénomination)	151
	Modifiés (sans dénomination)	75

Taux de participation	53.46 %
-----------------------	---------

No	LISTES Dénomination	SUFFRAGES		
		nominatifs	complémentaires	de parti (total)
01	Parti socialiste vaudois	1'187	38	1'225
02	Jeunesse socialiste vaudoise (JSV)	27	0	27
03	Jeunes UDC Vaud	122	0	122
04	PDC ouVERTure	64	27	91
05	Liste Transition Citoyenne Vaud	34	0	34
06	PVL – les vert'libéraux	890	38	928
07	EP Parti Ouvrier et Populaire (POP)	63	0	63
08	Urgence Ecologique	13	0	13
09	AdC / Parti Evangélique (PEV)	55	2	57
10	PLR.Innovation	194	4	198
11	Démocratie, spiritualités & nature	30	3	33
12	Action nationale – Démocrates suisses	0	0	0
13	UDC Vaud	1'004	1	1'005
14	Les Vert-e-s – Mouvement écologiste vaudois	1'620	30	1'650
15	Union Démocratique Fédérale (UDF)	57	9	66
16	Jeunes Vert-e-s vaudois-es (JVVD)	209	11	220
17	PLR.Les Libéraux-Radicaux	2'509	69	2'578
18	PDC	234	11	245
19	PVL – les jeunes vert'libéraux	141	9	150
20	Parti Pirate Vaudois	47	9	56
21	Jeunes Libéraux-Radicaux vaudois	82	0	82
22	AdC / PBD Le juste milieu	31	0	31
23	PNS – Parti Nationaliste Suisse	2	0	2
24	EP. Ensemble à Gauche	164	0	164
	Sous-total suffrages de parti	8'779	261	9'040
	Suffrages blancs			213
	Total			9'253

Election des deux membres vaudois au Conseil des Etats (1^e tour) Scrutin du 20 octobre 2019

Bulletins	Rentrés	492
	Blanc	1
	Nuls	5
	Valables	487

Taux de participation	53.25 %
-----------------------	---------

BULLETINGS	Provenant des partis ou groupements					
	PEV	UDC	POP	Les Verts	EàG	PVL
Non modifiés	1	49	3	89	8	24
Modifiés	0	1	2	3	0	8
Sans nom parti	--	--	--	--	--	--
Total	1	50	5	92	8	32

BULLETINGS	Provenant des partis ou groupements					Sans dénomi.	Total bulletins
	UDF	PLR	PDC	PSV	Démocratie directe		
Non modifiés	4	94	4	37	0	--	313
Modifiés	0	48	0	1	0		63
Sans nom parti	---	--	--	--	--	110	110
Total	4	142	4	38	0	110	486

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	non modifiés	modifiés des partis ou groupements					
		PEV	UDC	POP	Les Verts	EàG	PVL
Bachmann François	9	0	0	0	0	0	0
Béglé Claude	9	0	0	0	0	0	0
Borel Bernard	3	0	0	0	0	0	0
Buffat Michaël	49	0	0	0	0	0	0
Chevalley Isabelle	24	0	0	0	1	0	6
Français Olivier	94	0	1	0	0	0	2
Luccarini Yvan	8	0	0	0	1	0	0
Marra Ada	126	0	0	1	1	0	0
Meinherz Franziska	8	0	0	0	1	0	0
Nicolet Jacques	49	0	1	0	0	0	0
Pahud Olivier	0	0	0	0	0	0	0
Pointet François	24	0	0	0	0	0	2
Thorens Adèle	126	0	0	1	2	0	2
Tiburzio Annick	0	0	0	0	0	0	0
Timothe Anaïs	3	0	0	2	0	0	0
Voix éparses	---	0	0	0	0	0	0
Total	532	0	2	4	6	0	12

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	modifiés des partis ou groupements					Sans dénom.:	Total bulletins
	UDF	PLR	PDC	PSV	Démocratie directe		
Bachmann François	0	0	0	0	0	3	12
Béglé Claude	0	4	0	0	0	8	21
Borel Bernard	0	0	0	0	0	2	5
Buffat Michaël	0	5	0	0	0	6	60
Chevalley Isabelle	0	15	0	0	0	44	90
Français Olivier	0	48	0	1	0	78	224
Luccarini Yvan	0	0	0	0	0	0	9
Marra Ada	0	3	0	1	0	23	155
Meinherz Franziska	0	0	0	0	0	4	13
Nicolet Jacques	0	9	0	0	0	7	66
Pahud Olivier	0	0	0	0	0	1	1
Pointet François	0	3	0	0	0	6	35
Thorens Adèle	0	3	0	0	0	31	165
Tiburzio Annick	0	0	0	0	0	0	0
Timofte Anaïs	0	0	0	0	0	3	8
Voix éparses	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	90	0	2	0	216	864

**Election des deux membres vaudois au Conseil des Etats (2^e tour)
Scrutin du 19 novembre 2019**

BULLETINS	Rentrés	436
	Blanc	1
	Nuls	0
	Valables	436

Taux de participation	46.98 %
-----------------------	---------

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements			Sans dénom.:	Total bulletins
	PLR	Les Verts	PSV		
Modifiés	222	92	32	--	346
Non modifiés	16	6	2	--	24
Sans nom parti	--	--	--	65	65
Total	238	98	34	65	435

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	non modifiés	modifiés des partis ou groupements			Sans dénom..	Total bulletins
		PLR	Les Verts	PSV		
Français Olivier	222	16	4	1	60	303
Marra Ada	124	3	0	1	16	144
Thorens Adèle	124	11	6	1	45	187
Voix éparses	--	0	0	0	0	0
Total	470	30	10	3	121	634

2.3.2. Initiatives / Référendums

Type	Objet	Date début	Date fin
Référend. féd.	Contre la loi fédérale du 28.09.18 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)	09.10.2018	17.01.2019
Référend. féd.	Non au diktat de l'UE qui nous désarme	09.10.2018	17.01.2019
Initiative féd.	Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès	03.10.2017	03.04.2019
Initiative féd.	Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital	03.10.2017	03.04.2019
Référend. féd.	Contre la modification du 14.12.2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)	28.12.2018	08.04.2019
Initiative féd.	Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes	17.10.2017	17.04.2019
Initiative féd.	Pour une immigration modérée (initiative de limitation)	16.01.2018	16.07.2019
Initiative féd.	Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac	20.03.2018	20.09.2019
Initiative féd.	Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice)	15.05.2018	15.11.2019
Initiative cant.	Initiative vaudoise pour la protection du climat	19.07.2019	03.12.2019
Initiative féd.	Non à l'élevage intensif en Suisse	12.06.2018	12.12.2019
Initiative féd.	Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)	16.10.2018	En cours
Initiative féd.	Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice)	11.12.2018	En cours
Initiative féd.	Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)	26.02.2019	En cours
Initiative féd.	Pour un climat sain (initiative pour les glaciers)	30.04.2019	En cours
Référend. féd.	Contre la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD)	08.10.2019	En cours
Référend. féd.	Contre la modification de la loi sur la chasse	08.10.2019	En cours
Référend. féd.	Contre la loi fédérale sur les APG en cas de service et de maternité "Non au coûteux congé de paternité"	15.10.2019	En cours
Référend. féd.	Contre l'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat	31.12.2019	En cours
Référend. féd.	Contre l'accord de libre-échange avec l'Indonésie - Stop huile de palme	31.12.2019	En cours

2.4. NATURALISATIONS

2.4.1. Selon l'ancienne législation

Durant l'année 2019, plusieurs demandes de naturalisation déposées avant l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle législation ont abouti. Vingt-quatre personnes domiciliées à Jouxten-Mézery, dont 8 enfants et 16 adultes, ont ainsi obtenu la nationalité suisse en 2019. En outre, quatre autres personnes, domiciliées à Jouxten-Mézery au moment du dépôt de leur demande mais ayant depuis lors quitté la commune, ont également obtenu la nationalité suisse en 2019.

Deux demandes de naturalisation ordinaires selon l'ancien droit, l'une concernant une personne seule et l'autre concernant un couple et leur enfant, préavisées positivement pas la municipalité en juin 2018, sont toujours en cours de traitement auprès de la Confédération.

2.4.2. Selon la nouvelle législation

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle loi sur la nationalité suisse (LN) et de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) a profondément modifié les conditions et procédures de naturalisation.

2.4.2.1. Naturalisation ordinaire

Durant l'année 2019, la municipalité a précisé et mis en place la procédure communale pour traiter les demandes de naturalisation ordinaire conformément à la nouvelle législation.

Pour rappel, les demandes de naturalisation ordinaires sont désormais déposées auprès du Service de la population (SPOP) qui complète la première partie du rapport d'enquête (identité civile, permis C en cours de validité, durée du séjour en suisse et dans le canton de Vaud, casier judiciaire VOSTRA, compétences linguistiques, aide sociale, ..), puis le transmet à la commune, pour la deuxième étape de la procédure.

A réception du dossier, le greffe municipal, sur délégation de la municipalité, prie le candidat de fournir un certain nombre de documents et de se présenter au greffe municipal pour un entretien, en vue de compléter la deuxième partie du rapport d'enquête (biographie du requérant, respect de la sécurité et de l'ordre publics, participation à la vie économique ou acquisition d'une formation, participation à la vie sociale et culturelle, respect des valeurs des Constitutions fédérales et cantonales, encouragement et soutien de l'intégration des membres de la famille). Après quoi, le greffe municipal convoque le candidat au test de connaissances élémentaires prévu par la LDCV et reporte directement les résultats dudit test sur le rapport d'enquête. Une fois le rapport ainsi complété, celui-ci est transmis à la municipalité, qui peut décider, soit de clore l'instruction et de préavis directement la demande de naturalisation, soit de compléter l'instruction en priant la commission de naturalisation d'auditionner le candidat. L'audition n'est pas systématique, mais est organisée lorsqu'il y a lieu de compléter des lacunes ou de lever des doutes quant à la réalisation des conditions matérielles, notamment d'intégration. Le procès-verbal d'audition est alors joint au rapport d'enquête et sert de base à la motivation municipale. Le greffe municipal transmet ensuite le rapport d'enquête et le préavis municipal au SPOP, lequel a trente jours pour vérifier que le rapport d'enquête est complet et indiquer s'il se rallie à l'avis de la municipalité. Enfin, la municipalité est invitée à rendre sa décision finale d'octroi de la bourgeoisie de Jouxten-Mézery, sous réserve de l'octroi du droit de cité cantonal et de la délivrance de l'autorisation fédérale de naturalisation.

Conformément à la procédure décrite ci-dessus, la commune a traité en 2019 trois demandes de naturalisation ordinaire au sens des art. 9 ss LN. Les deux premières demandes concernant, d'une part, un couple avec leur enfant et, d'autre part, un couple sans enfant, ont été préavisées positivement par la municipalité sur la base des rapports d'enquête dûment complétés et des résultats des tests de connaissance. Dans le cas de la troisième demande relative à un parent et son enfant, la municipalité a souhaité compléter l'instruction en requérant l'audition du candidat par la commission de naturalisation.

2.4.2.2. Naturalisation facilitée

La procédure de naturalisation facilitée des conjoints de ressortissants suisses, des enfants d'un parent naturalisé et des jeunes étrangers de la troisième génération relève exclusivement de la compétence de la Confédération. La commune n'a pas suivi ou contrôlé dans le traitement de ces demandes, qui sont envoyées directement par le candidat à la Confédération.

Durant l'année 2019, une personne domiciliée à Jouxten-Mézery a obtenu la nationalité suisse en application de l'art. 24a LN (naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers de la troisième génération).

2.5. CARTES JOURNALIERES CFF

La municipalité de Jouxten-Mézery a souhaité poursuivre la vente de cartes journalières CFF « commune », pour permettre aux habitants de Jouxten-Mézery de profiter d'escapades en train, car postal ou bateau à un prix intéressant. Nous reproduisons ci-dessous le tableau des ventes de ces cartes journalières en 2019.

Mois	Cartes disponibles	Vendues	Invendues	% Cartes vendues
Janvier	62	35	27	56.45%
Février	56	28	28	50.00%
Mars	62	36	26	58.06%
Avril	60	44	16	73.33 %
Mai	62	38	24	61.29 %
Juin	60	35	25	58.33%
Juillet	62	32	30	51.61%
Août	62	42	20	67.74%
Septembre	60	30	30	50.00%
Octobre	62	32	30	51.61%
Novembre	60	19	41	31.67%
Décembre	62	27	35	43.55%
TOTAL	730	398	332	54.52%

2.6 COMMUNICATION

La municipalité s'efforce de communiquer régulièrement sur ses projets et intentions et de mettre à la disposition du public toutes les informations d'intérêt général et renseignements utiles sur la vie locale, notamment par le biais du journal communal. Publié quatre fois par ans, la réalisation et l'édition du Tchaffatsatagne sont confiées au greffe municipal, avec la collaboration d'une équipe d'imprimeurs-graphistes de la région. Cette publication permet à la municipalité de rendre compte régulièrement de ses projets en cours ou futurs, de rappeler certaines informations officielles concernant le fonctionnement des services communaux et de développer divers thèmes d'intérêt commun. Le Tchaffatsatagne offre également de l'espace aux sociétés locales pour faire le récit de leurs activités passées et annoncer leurs manifestations à venir.

La municipalité veille également à tenir à jour le site Internet de la commune, afin de permettre à la population d'accéder en tout temps à de nombreux renseignements utiles. On y trouve en effet l'ensemble des informations figurant au pilier public, la composition des autorités communales, les préavis municipaux et procès-verbaux du conseil communal, les règlements communaux, de même que l'ensemble des formulaires officiels, divers renseignements pratiques, tels que les horaires d'ouverture du greffe municipal ou de la déchetterie, l'agenda des manifestations, les coordonnées de diverses associations ou institutions actives sur le territoire communal, etc.

La municipalité donne par ailleurs des nouvelles régulières de ses projets et d'autres développements importants pour la commune dans le cadre de ses communications au conseil communal.

Non contente d'informer a posteriori les membres du conseil communal sur l'état d'avancement de ses projets, la municipalité tient également faire participer les commissions du législatif et de l'exécutif à l'élaboration des projets d'importance pour la commune. Ainsi, la municipalité a réuni le 30 janvier 2019 les commissions d'urbanisme de la municipalité et du conseil communal afin d'examiner les suites à donner au projet d'aménagements routiers des chemins de Chamvpent et de la Fleur-de-Lys. La commission d'urbanisme du conseil communal a également été consultée sur le projet de modération de trafic et de réaménagement routier du chemin des Vignettes. Pour sa part, la commission de l'énergie a été étroitement associée aux réflexions relatives à la réalisation d'une installation de production d'énergie chaleur-force pour les bâtiments communaux (préavis municipaux N°1/2019 et N°5/2019), ou aux études concernant la possibilité de mutualiser les équipements de chauffage ou d'électricité du quartier du Lussex. Par ailleurs, la municipalité a entrepris plusieurs démarches avec la commission de péréquation pour sensibiliser le Conseil d'Etat aux conséquences désastreuses de la péréquation intercommunale et de la facture sociale sur les finances communales. Enfin, la municipalité a décidé, en novembre 2019, de nommer une commission municipale sur la biodiversité, composée de MM. les conseillers municipaux Luc Recordon et Bernard Freemantle, M. Jérémie Perreaud, Mme Caroline Perreaud, Mme Sylvia Ventre, M. Jean-Pierre Reitz et M. Johan Schürch du bureau d'études Hintermann & Weber SA. Dite commission s'est réunie une première fois le 11 décembre 2019.

Lorsqu'elle l'estime nécessaire, la municipalité organise par ailleurs des séances d'information publiques, à l'attention de l'ensemble de la population ou des personnes spécifiquement concernées par un projet particulier. Ainsi, la municipalité a organisé le 16 janvier 2019 une présentation publique du projet de réaménagement du chemin des Vignettes (conduites, revêtement et modération de trafic). Elle a également convié l'ensemble des propriétaires bordiers du chemin de l'Oche à une séance d'information le 22 mai 2019 pour leur présenter le projet de remplacement des collecteurs EU/EC, modification de l'éclairage public et remplacement de la conduite EP sur ledit chemin (préavis municipal N°4/2019). De même, la municipalité a organisé le 10 septembre 2019 à l'attention des habitants du Lussex une séance de restitution des résultats de l'étude relative à la mutualisation des équipements de chauffage ou d'électricité de ce quartier.

2.7 GESTION DOCUMENTAIRE – ARCHIVES

2.7.1. Gestion documentaire

Aucune modification importante n'a été apportée à la gestion documentaire en 2019. Le plan de classement est réévalué en fonction des besoins de l'administration et réadapté au cas par cas pour la gestion électronique des documents.

2.7.2. Archives

2.7.2.1. Organisation – Ressources humaines

Mme Delphine Friedmann, responsable des Archives intercommunales de Prilly, Ecublens et Jouxten-Mézery depuis 2001, a quitté son poste en juin 2019 pour poursuivre sa carrière en tant que directrice des Archives cantonales vaudoises (ACV) dès le 1^{er} juillet 2019.

Après un processus de recrutement mené conjointement par les communes de Prilly, Ecublens et Jouxten-Mézery, une nouvelle archiviste, Mme Coralie Abt, a été engagée au 1^{er} novembre 2019 et poursuit les missions liées aux Archives intercommunales. Le poste est toujours réparti entre les trois communes comme suit : 45 % pour Prilly ; 30% pour Ecublens et 5% pour Jouxten-Mézery.

2.7.2.2. Evaluation

Les services de l'administration sont responsables de leurs dossiers terminés jusqu'à échéance de leur durée d'utilité. Au-delà, les services ont l'obligation de proposer leurs dossiers aux Archives, qui les évaluent et valident leur élimination ou leur versement aux Archives communales. En 2019, l'archiviste a poursuivi l'évaluation et le traitement d'une partie du « fonds Z » transmis en 2018 aux Archives communales.

2.7.2.3. Description, inventaire

L'un des buts des Archives communales est de mettre les documents conservés à disposition de l'administration et du public. Pour cela, il faut qu'ils soient identifiés et décrits. L'archiviste met régulièrement à jour l'inventaire disponible sur la plateforme destinée aux communes : <https://vaud.archivescommunales.ch>

2.7.2.4. Conservation

Les archives définitives sont toujours conservées dans le dépôt d'archives d'Ecublens, route du Bois 27.

2.7.2.5. Recherches et communication

En 2019, les archives communales ont fait l'objet de quatre demandes de recherches émanant du public.

2.7.2.6. Activités extérieures

En 2019, l'archiviste a participé au groupe de travail « description et diffusion » de l'Association vaudoise des archivistes (AVA), qui gère la plateforme de publication des inventaires d'archives communales <https://vaud.archivescommunales.ch> et qui anime un groupe d'échange et de partage de connaissances autour du logiciel de gestion des inventaires.

3. PROPRIETES COMMUNALES

3.1. FORÊTS

3.1.1. Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

La commune de Jouxten-Mézery fait partie du Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge et y est représentée par M. Serge Roy, syndic.

Le Groupement comprend les communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Ecublens, Jouxten-Mézery, Mex, Penthaz, Prilly, Renens, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Sullens, Villars-Ste-Croix et Vuflens-la-Ville.

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier, qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant de la Direction générale de l'environnement, service des forêts) et de gestionnaires de forêts communales.

La définition de la structure du Groupement est prévue à l'art. 11 de la loi forestière vaudoise. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité, d'un caissier et d'un garde forestier. Pour la législature 2016-2021, ces autorités sont composées comme suit :

Assemblée :

- Président : M. Laurent Bovay, Municipal de Crissier
- Vice-Président : M. Denis Favre, Municipal de Romanel-sur-Lausanne
- Secrétaire : Mme Emmanuelle Pellet

Comité :

- Président : M. Jean-Claude Glardon, Municipal de Bussigny
- Vice-Président : M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens
- Membre : M. Pierre Haemmerly, Municipal de Cheseaux
- Secrétaire : M. Laurent Robert

Caissier comptable : M. Michel Gisclon, Boursier de Bussigny

Garde forestier : M. Laurent Robert

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière ; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées. L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 20 mars 2019 à Romanel-sur-Lausanne. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget a eu lieu le 18 septembre 2019 à Saint-Sulpice.

Les attributions du comité consistent en substance à diriger et administrer le Groupement. En 2019, le comité s'est réuni à 8 reprises et a examiné notamment les questions suivantes :

- Analyse du cahier des charges pour les tâches étatiques et précision de la ventilation des heures affectées à ces tâches ;
- Résiliation du contrat d'exclusivité avec l'Association La Forestière ;
- Concept informatique de l'administration, de la vente des bois et de la comptabilité analytique.

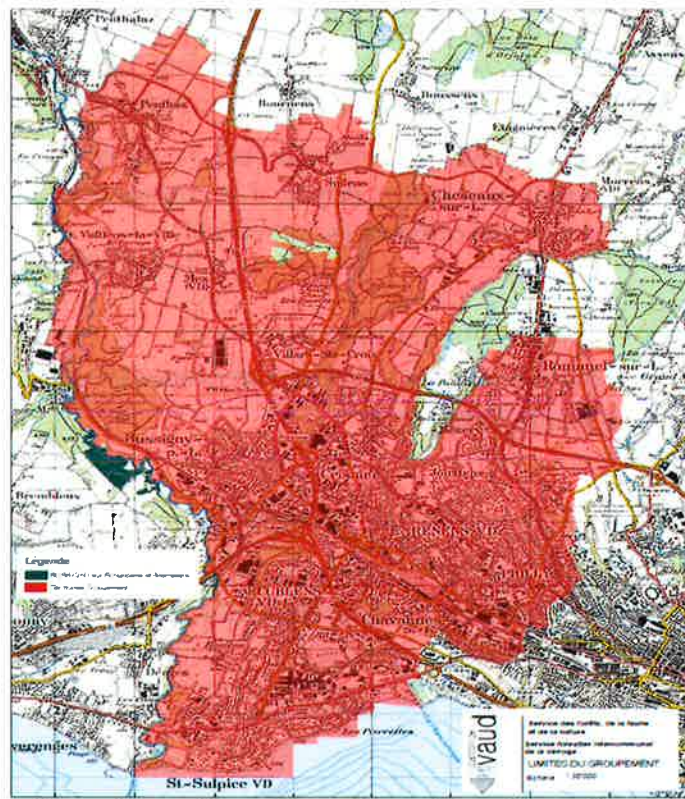
En 2012, les 15 communes membres du Groupement étaient liées par un contrat de gestion de degré 1, En vertu duquel toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultés et validés par le garde forestier.

Depuis le début 2017, 11 communes – Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, St-Sulpice, Sullens, Villars-Ste-Croix et Vufflens-la-Ville – sont gérées selon un contrat de degré 3 pour une durée de 6 ans. Cela signifie que tous les coûts et les recettes liés à l'entretien des forêts sont pris en charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune ; ce montant figure dans le contrat de bail. Les autres communes restent gérées selon un contrat de degré 1.

Le Groupement gère :

- 444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)
- 228 hectares de forêts privées (500 propriétaires).

Les limites des surfaces forestières gérées par le Groupement sont représentées sur le schéma ci-dessous.



En 2019, il a été prélevé un total de 3'950 m³ de bois (4'800 m³ en 2018 ; 4'500 m³ en 2017).

3.1.2. Canapé forestier

En 2019, la municipalité, avec le soutien logistique du Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge, a aménagé un canapé forestier sur la parcelle communale N°772 et établi une convention avec l'établissement primaire de Prilly, Jouxten-Mézery et Romanel-sur-Lausanne relative à l'utilisation de ce canapé forestier du « Bois-Jouxten ».

Le canapé forestier a immédiatement remporté un grand succès auprès des enfants et des enseignants des classes primaires de l'établissement de Prilly, Jouxten-Mézery et Romanel-sur-Lausanne, qui s'y rendent régulièrement pour apprendre autrement, explorer et jouer.

3.2. BÂTIMENTS COMMUNAUX

3.2.1. Pavillons provisoires

La prise en charge des coûts liés à la suppression des piliers à l'intérieur des pavillons était à fin 2019 en négociation sous l'égide d'un médiateur. Par ailleurs, la municipalité étudiait à ce moment l'adjonction d'un sas d'entrée.

3.2.2. Aménagements pour les personnes en situation de handicap

Suite à l'octroi le 3 juillet 2018 par le conseil communal d'un crédit de CHF 95'000.00 pour divers aménagements destinés à adapter les bâtiments et services communaux à leur usage pour les personnes en situation de handicap (préavis municipal N°6/2018), la municipalité a mandaté un bureau d'architectes pour préciser les aménagements nécessaires en vue de la mise en conformité des bâtiments communaux.

La municipalité a approuvé le projet soumis par ce bureau pour la mise en accessibilité des toilettes du bâtiment communal, du bâtiment scolaire et du bâtiment de la salle de gymnastique pour les personnes en situation de handicap. Ces travaux sont prévus en 2020. En revanche, la municipalité a renoncé à adapter dans l'immédiat la zone guichet-salle d'attente du greffe municipal et le système d'évacuation en cas d'incendie de la salle communale.

3.2.3. Occupation / Locations

La gestion de l'occupation des locaux (salle communale, salle des commissions, Bistro, salle de gymnastique) est assurée par l'intendant des bâtiments communaux. Cette gestion implique le suivi des réservations, la mise en place, le contrôle des fournitures et l'entretien des locaux avant et après chaque occupation.

3.2.3.1. Salle communale

Vous trouverez ci-dessous le tableau d'occupation régulière de la salle communale pour l'année scolaire 2019-2020 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Qi-Gong (8h45-11h00)	Yoga (09h00-10h00)	Pilates (10h00-11h00)	Yoga (10h00-11h00)	
Après-midi	Street Dance (15h45-16h45)				
Soir	Yoga (18h00-21h00)	Yoga (18h00-21h00)	Pilates (19h00-21h00)		

3.2.3.2. Salle de gymnastique

Vous trouverez ci-dessous le tableau d'occupation régulière de la salle de gymnastique pour l'année scolaire 2019-2020.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jéudi	Vendrédi
08.20 – 09.05			Ecole		Ecole
09.05 – 09.50				Gym dameSSJM	
10.10 – 10.55	Rythmique				
10.55 – 11.40		Ecole		Ecole	
13.45 – 14.30	Hôpital de l'Enfance	Ecole	Association Mobilet	Ecole	Ecole
14.30 – 15.15					
15.30 – 16.00				Gym Mini Mixte 1 SSJM	
16.00 – 16.30					
16.30 – 17.00				Gym Mini Mixte 2 SSJM	
17.00 – 17.30		Football Privé	Foot pour tous APE		
17.30 – 18.00				Sport garçon/fille SSJM	
18.00 – 18.30	Badminton Privé				Multisport Privé
18.30 – 19.00			Badminton Privé		
19.00 – 19.30				Sport messieurs SSJM	
19.30 – 20.00	Gym dames SSJM	Gym fit. dames SSJM			Football Privé
20.00 – 20.30			Football Privé		
20.30 – 21.00					
21.00 – 21.30					
21.30 – 22.00					

3.2.4. Entretien

3.2.4.1. Maison de commune

Durant l'année 2019, la municipalité a mandaté une entreprise pour effectuer les travaux relatifs à l'équipement d'un module de transmission numérique sur la centrale d'alarme existante du bâtiment communal.

De plus, elle a passé commande d'une nouvelle table et chaise de bureau pour le greffe.

3.2.4.2. Salle de gymnastique et école

La municipalité a mandaté diverses entreprises pour effectuer, en 2019, les travaux suivants :

- mise en conformité des installations électriques du bâtiment scolaire suite au contrôle périodique ;
- recherche d'infiltration sur la toiture végétalisée du bâtiment scolaire ;
- réfection des marches et des bancs de la zone « vestiaires » du bâtiment scolaire.

Suite à l'ouverture de deux classes dans les pavillons, la municipalité a passé commande d'un nouveau mobilier scolaire et a mandaté une entreprise pour effectuer les travaux relatifs au raccordement des sonneries-gong dans lesdits pavillons.

3.2.4.3. Petit Navire

Sur demande de la directrice du Petit Navire, des travaux relatifs à la fourniture et à la pose d'une clôture grillagée et d'un portail ont été effectués.

De plus, la municipalité a passé commande de deux parasoles professionnels.

3.2.4.4. Grand Navire »

La municipalité a passé commande de matériels de jeux de plein air.

3.2.4.5. Bâtiment « Le Chalet-Vert »

Les travaux suivants ont été réalisés :

- réparation de la porte et de la fenêtre du local technique des garages du bâtiment « Le Chalet-Vert » ;
- réfection de l'appartement de M. Norbert Michon (peinture) et remplacement des joints de la salle de bains.

Suite à deux vols commis par effraction dans le local technique, sis au chemin du Chalet-Vert 6, la municipalité a passé commande de deux tondeuses. Nous relevons que les frais ont été pris en charge par l'assurance.

4. GESTION DU TERRITOIRE / TRAVAUX

4.1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PDCom

Pour rappel, après avoir mis la dernière main au projet de Plan directeur communal (PDCom) en automne 2018 et conformément à ce qui a été convenu avec le Service du développement territorial (SDT) lors de la séance de présentation de ce projet le 15 novembre 2018, la municipalité a soumis son PDCom à l'examen préalable du canton le 19 décembre 2018.

Le 18 janvier 2019, le SDT a accusé réception de ce dossier et informé la municipalité que le rapport d'examen préalable serait établi dans le délai de trois mois prévu à l'art. 18 al. 2 LATC, mais au plus tard début avril 2019. Le 15 avril 2019, le SDT a indiqué à la municipalité qu'il était dans l'impossibilité de transmettre son rapport dans le délai annoncé, mais qu'il mettait tout en œuvre pour le rendre au plus vite. Le 3 mai 2019, le SDT a précisé à la municipalité que le rapport d'examen préalable pourrait lui être transmis d'ici le début du mois de juillet. Finalement, ce n'est que le 11 octobre 2019, soit près de dix mois plus tard (!), que le SDT a transmis à la municipalité son rapport d'examen préalable.

La municipalité a procédé, en collaboration avec Me Benoît Bovay et le bureau d'études ABA Partenaires SA, à un examen attentif de ce rapport. Or, si certaines remarques émises par les services cantonaux impliquent d'apporter au PDCom de simples compléments ou adaptations, d'autres exigent de revoir les mesures relatives au dimensionnement de la zone à bâtir de manière à tenir compte des contraintes particulières du périmètre compact Lausanne-Morges (PALM) ou de proposer une nouvelle délimitation de ce périmètre.

Au vu des investissements considérables déjà consentis par notre commune pour élaborer ce PDCom, la municipalité ne peut accepter de reprendre ce travail depuis ses fondations. Aussi la municipalité entend solliciter un entretien avec la nouvelle Cheffe du Département et le SDT, afin d'envisager des solutions pragmatiques et cohérentes pour aller de l'avant avec ce dossier, sans revoir les fondements de la planification directrice projetée. La municipalité reviendra vers les commissions d'urbanisme dès qu'elle aura une vision plus claire des suites à donner aux remarques et exigences du canton.

Il importe de souligner que ce dossier revêt une certaine urgence, dès lors que la zone réservée sur le secteur « A Grandchamp » entrée en vigueur le 25 août 2016, arrivera à échéance le 25 août 2021. Or, une éventuelle prolongation de ladite zone réservée est soumise à la procédure complète d'approbation des plans, à savoir : mise à l'enquête publique, adoption par le Conseil communal et approbation par le Département compétent. Compte tenu des délais relativement brefs pour mener à bien l'ensemble de cette procédure et au vu de l'importance des enjeux soulevés pour la commune, il importe de déterminer sans tarder les principales étapes pour parachever la planification directrice communale.

4.2. POLICE DES CONSTRUCTIONS

4.2.1. Bureau technique intercommunal

De nombreuses demandes en lien avec la police des constructions sont adressées régulièrement à la municipalité, par le biais du greffe municipal, que ce soit pour l'analyse complexe de dossiers, pour assurer le suivi des chantiers ou simplement pour obtenir des informations sur les possibilités et exigences en ce domaine. L'analyse et le traitement de ces demandes sont confiés à un bureau technique intercommunal, mis en place par la convention du 27 mars 2018 entre les communes de Jouxten-Mézery, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.

Le technicien intercommunal entré en fonction le 1^{er} mai 2018 travaille pour la commune à hauteur de 25% et est présent sur place deux matins par semaine, en principe les mercredis et vendredis, pour étudier les dossiers et répondre directement aux questions des habitants.

4.2.2. Permis de construire et de démolir

Durant l'année 2019, la municipalité a délivré les permis suivants :

Permis N° 1053B Délivré le 29.01.2019	Parcelles N° 350 <i>Ch. de Sous-Bois 2</i>	Ouverture d'une porte d'entrée pour le logement à l'étage
Permis N° 1058 Délivré le 07.05.2019	Parcelle N° 947 <i>Ch. de la Cure 22/22A</i>	Construction d'une piscine extérieure chauffée
Permis N° 1059 Délivré le 07.05.2019	Parcelle N° 309 <i>Ch. de Mézery 17</i>	Transformation d'une annexe
Permis N° 1060 Délivré le 23.07.2019	Parcelle N° 1033/512 <i>Ch. de la Rueyre 103A/103B</i>	Construction de deux villas jumelées et d'un couvert pour deux véhicules
Permis N° 1061 Délivré le 23.07.2019	Parcelle N° 1032 <i>Ch. de la Cure 46</i>	Construction d'une villa individuelle avec sous-sol et garage enterré. Construction d'une piscine extérieure enterrée
Permis N° 1062 Délivré le 23.07.2019	Parcelle N° 576 <i>Ch. des Boracles 48</i>	Construction d'une piscine et de deux pergolas
Permis N° 1063 Délivré le 01.10.2019	Parcelle N° 404 <i>Ch. de la Rueyre 53 / 53A / 53B / 53C</i>	Démolition des bâtiments ECA n° 232 et 233 et construction de 2x2 villas jumelles
Permis N° 1064 Délivré le 23.07.2019	Parcelle N° 1012 <i>Ch. de la Venoge 7</i>	Création d'une lucarne et aménagement des combles
Permis N° 1067 Délivré le 10.09.2019	Parcelle N° 542 <i>Ch. de la Rueyre 23/25</i>	Création d'un couvert pour deux voitures avec panneaux solaires en toiture
Permis N° 1068 Délivré le 01.10.2019	Parcelle N° 399 <i>Ch. des Vignettes 36</i>	Construction d'un jardin d'hiver non-chauffé
Permis N° 1069 Délivré le 01.10.2019	Parcelle N° 966 <i>Ch. de Crissier 16</i>	Construction d'une piscine extérieure enterrée chauffée, d'un cabanon de jardin et modification des aménagements extérieurs

4.2.3. Permis d'habiter et d'utiliser

Sur la base du rapport de la commission technique et de salubrité et du rapport du bureau spécialisé chargé de contrôler la mise en séparatif, la municipalité a délivré les permis d'habiter et d'utiliser suivants :

Permis N° 966 Délivré le 17.04.2019	Parcelle N° 468 <i>Ch. des Vignettes 1</i>	Construction d'une piscine, local technique enterré et pavillon de jardin
Permis N° 994 Délivré le 16.04.2019	Parcelles N° 468 <i>Ch. des Vignettes 1</i>	Construction d'un parking souterrain et changement d'affectation du garage en pavillon de jardin
Permis N° 1041 Délivré le 18.12.2019	Parcelle N° 448 <i>Ch. du Dérochet</i>	Agrandissement du cimetière et création d'un cabanon de jardin
Permis N° 1042 Délivré le 18.06.2019	Parcelle N° 385 <i>Ch. de la Rueyre 89</i>	Transformation d'une villa individuelle et de son annexe ECA n° 236 et 224, suppression de l'étang et création d'une piscine
Permis N° 1050 Délivré le 24.06.2019	Parcelle N° 1012 <i>Ch. de la Venoge 7</i>	Construction d'une piscine de 2m50 / 13m ; profondeur d'eau 1m50. Interaction d'une terrasse en bois et d'une terrasse en pavés. Mise en place d'un banc en bois et de plantation nouvelle
Permis N° 1053/1053B Délivré le 12.02.2019	Parcelle N° 350 <i>Ch. de Sous-Bois 2</i>	Aménagement d'un logement en place du bureau actuel et ouverture d'une porte d'entrée pour le logement à l'étage
Permis N° 1054 Délivré le 29.01.2019	Parcelle N° 478 <i>Ch. de Beau-Cèdre 2</i>	Installation de 2 salles de classe provisoires

4.2.4. Dispenses d'enquête

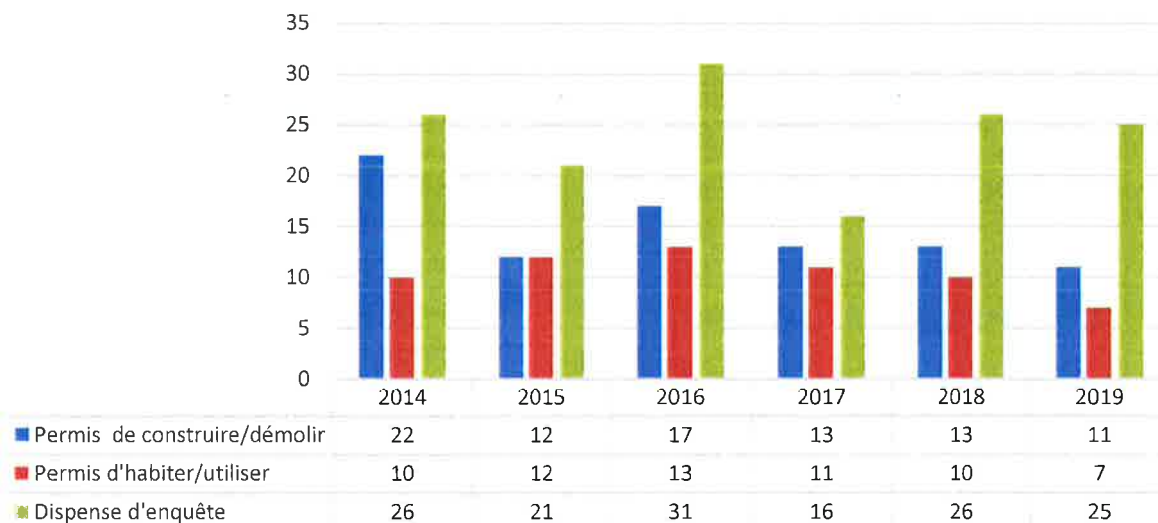
Lors de l'année 2019, la municipalité, en application de l'art. 111 LATC, a accordé les dispenses d'enquête suivantes et autorisé les travaux suivants :

Délivrée le 23.01.2019	Parcelle N° 1008 <i>Ch. de Mézery 15B</i>	Aménagement d'une terrasse extérieure
Délivrée le 06.02.2019	Parcelle N° 469 <i>Ch. de Praz-Fomey 11</i>	Travaux de rénovation et transformations intérieures de la villa
Délivrée le 20.02.2019	Parcelle N° 839 <i>Ch. des Boracles 90</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
Délivrée le 22.03.2019	Parcelle N° 306 <i>Ch. de Mézery 13</i>	Aménagement d'une rampe d'accès et réfection des escaliers et de la cour d'entrée
Délivrée le 22.03.2019	Parcelle N° 358 <i>Ch. de la Rueyre 2</i>	Rénovation de la porte fourragère

Délivrée le 12.04.2019	Parcelle N° 559 <i>Ch. du Lussex 18</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et d'une pompe à chaleur air-eau extérieure
Délivrée le 12.04.2019	Parcelle N° 431 <i>Ch. de Champvent 22</i>	Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure
Délivrée le 17.04.2019	Parcelle N° 1026 <i>Ch. des Jardins 4A</i>	Installation d'une pergola en façade "Nord-Ouest" du bâtiment 4A
Délivrée le 17.04.2019	Parcelle N° 782 <i>Promenade de Flusel 24A</i>	Installation d'un couvert à voiture
Délivrée le 17.04.2019	Parcelle N° 442 <i>Ch. de Champvent 17/19</i>	Aménagements extérieurs et installation d'une pergola végétalisée
Délivrée le 03.05.2019	Parcelle N° 425 <i>Ch. de la Cure 18</i>	Rénovation de la salle de bain, enlèvement des faïences, pose d'un nouveau revêtement de mur et remplacement des menuiseries extérieures
Délivrée le 10.05.2019	Parcelle N° 907 <i>Ch. de Sous-Bois 10</i>	Installation d'une pergola en façade "Sud" du bâtiment n° 10
Délivrée le 22.05.2019	Parcelle N° 599 <i>Ch. du Dérochet 24</i>	Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure
Délivrée le 22.05.2019	Parcelle N° 542 <i>Ch. de la Rueyre 23</i>	Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure
Délivrée le 04.06.2019	Parcelle N° 761 <i>Ch. des Mémises 12</i>	Installation d'une pergola en façade "Sud" du bâtiment n° 12
Délivrée le 18.06.2019	Parcelle N° 600 <i>Ch. de la Cure 77</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
Délivrée le 19.06.2019	Parcelles N° 429 <i>Ch. de Champvent 26</i>	Aménagement d'une terrasse extérieure
Délivrée le 22.07.2019	Parcelle N° 333 <i>Ch. du Lussex 7</i>	Aménagement de trois places de parc en grave (tout-venant)
Délivrée le 29.07.2019	Parcelle N° 763 <i>Ch. des Vignettes 36B</i>	Installation d'une pompe à chaleur par sonde géothermique
Délivrée le 29.07.2019	Parcelle N° 839 <i>Ch. des Boracles 88</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
Délivrée le 10.10.2019	Parcelle N° 751 <i>Ch. de la Rueyre 55</i>	Installation d'une pompe à chaleur avec sondes géothermiques eau-eau
Délivrée le 17.10.2019	Parcelle N° 638 <i>Ch. du Lussex 52-54</i>	Rénovation de la peinture des façades
Délivrée le 22.10.2019	Parcelle N° 564 <i>Ch. des Boracles 20</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture

Délivrée le 31.10.2019	Parcelle N° 356 <i>Ch. de la Rueyre 68</i>	Installation de panneaux solaires thermiques en toiture
Délivrée le 31.10.2019	Parcelle N° 394 <i>Ch. de Praz-Forney 27</i>	Installation d'un cabanon de jardin

Nombre de permis et autorisations délivrés 2014-2019



4.3. MOBILITE – TRANSPORTS

Durant l'année 2019, la direction du LEB a rencontré à cinq reprises la municipalité, pour lui faire part de ses projets de modification de la gare de Jouxens-Mézery et l'implantation d'un bâtiment technique, ce dernier pouvant avoir des implications sur le parking d'échange.

A l'issue de ces séances, la municipalité ne peut que déplorer le manque de vision à long terme de la compagnie du chemin de fer LEB SA.

4.4. ROUTES

4.4.1. Projets d'aménagement routiers et modération de trafic

Le projet d'un tracé plus direct reliant la route de Broye à la Fleur-de-Lys a été suspendu, car la municipalité de Prilly refuse toute emprise sur son territoire, y compris pour la mobilité douce. Aussi la municipalité de Jouxens-Mézery a-t-elle planché en 2019 sur les options envisageables pour réaliser un projet implanté sur le seul territoire de Jouxens-Mézery.

Par ailleurs, la municipalité a défini, avec le bureau d'études spécialisé Gérard Chevalier SA, un concept global de modération de trafic, visant à légaliser la zone 30 km/h et à réaménager les chemins des Vignettes, de la Bâtiaz et de la Rueyre. En substance, il est proposé notamment de sécuriser les flux de piétons en aménageant des trottoirs continus le long des axes concernés et de rétrécir la largeur de la chaussée de manière à contraindre les automobilistes à réduire leur vitesse. D'autres mesures et aménagements, tels l'installation d'une signalisation adéquate, l'application systématique de la priorité de droite aux intersections, la réalisation de décrochements verticaux circulaires à certains endroits stratégiques, la surélévation des carrefours et l'installation, le cas échéant, de potelets, viennent compléter le dispositif. Le rapport technique et les plans de ce concept ont été présentés à la commission d'urbanisme et de l'environnement du Conseil communal, avant d'être soumis à la consultation préalable des services cantonaux en juillet 2019. Par courrier du 4 octobre 2019, les services cantonaux ont préavisé positivement ce projet.

Parallèlement à l'élaboration de ce concept global relatif à la modération de trafic, les Services industriels de la ville de Lausanne (SiL) ont informé la Municipalité qu'ils devaient effectuer d'importants travaux au chemin des Vignettes en 2020 pour le remplacement des conduites d'eau et de gaz et la mise en conformité de l'éclairage public.

Aussi la Municipalité s'est attelée à préciser les travaux d'aménagement routier et de modération de trafic au chemin des Vignettes, d'assainissement des collecteurs EU/EC communaux et de mise en conformité de l'éclairage public sur ce tronçon, en vue de soumettre ce projet à l'enquête publique et présenter au conseil communal un préavis relatif à une demande de crédit d'investissement d'ici le printemps 2020, de manière à pouvoir effectuer ces travaux conjointement avec le chantier des SiL.

4.4.2. Entretien du réseau routier

Durant l'année 2019, la municipalité a procédé au remplacement du revêtement et à la mise à niveau des grilles et vannes du chemin de la Rueyre depuis la limite avec Renens jusqu'à la Promenade de Flusel.

La municipalité a en outre profité des travaux de remplacement d'une conduite EP au chemin du Lussex par les Services industriels de la Ville de Lausanne (SiL) pour refaire le revêtement du tronçon concerné. Les SiL ont accepté de prendre en charge une partie des coûts de ces travaux, le solde de CHF 7'000.00 étant à la charge de la commune.

4.4.3. Chemins pédestres

En 2019, la municipalité a initié une réflexion et pris divers contacts pour réaliser un sentier pédestre reliant le quartier du Lussex à Romanel-sur-Lausanne.

En outre, comme chaque année, le service de voirie a veillé à l'entretien des cheminements pédestres existants.

4.5. VOIRIE

Les principales missions du service de voirie sont les suivantes :

- ✓ Assurer l'entretien des espaces verts, du terrain de sport et de la place de jeux
- ✓ Assurer l'entretien du cimetière
- ✓ Entretien des accotements et talus
- ✓ Assurer la gestion des déchets
- ✓ Assurer l'entretien hivernal du réseau routier
- ✓ Surveiller, nettoyer les sacs de route et collaborer à l'entretien du réseau communal des collecteurs
- ✓ Garantir la mise à disposition du matériel pour les manifestations
- ✓ Assurer la gestion et l'entretien du parc des véhicules et machines et du matériel du secteur voirie.

En 2019, la municipalité a poursuivi ses réflexions quant aux solutions envisageables pour remplacer le véhicule AEBI VT 450 Vario par un véhicule plus polyvalent de taille moyenne à l'usage des travaux de voirie, en vue de soumettre au conseil communal un préavis à cet égard d'ici le printemps 2020.

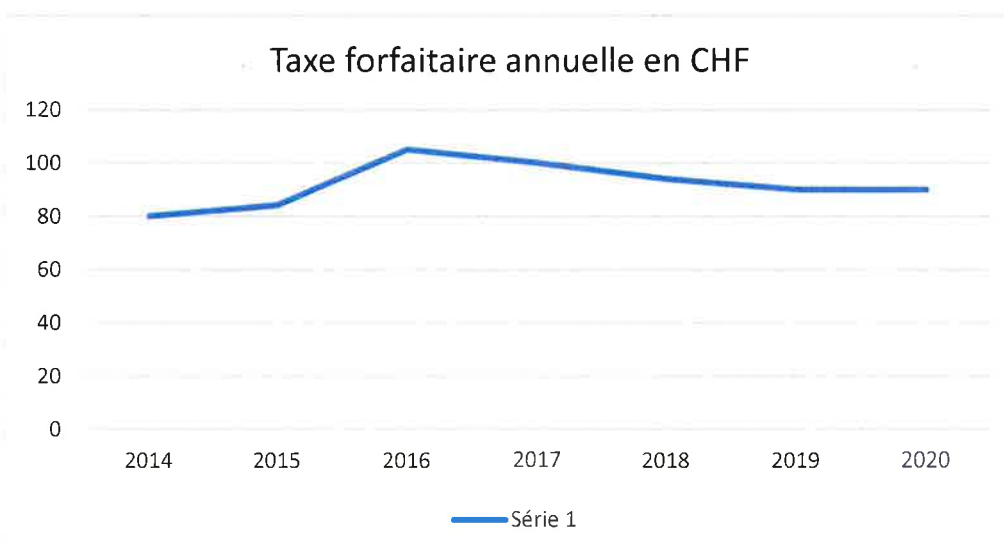
4.6. CIMETIERE

Durant l'année 2019, les travaux de finitions relatifs à l'agrandissement du cimetière ont été réalisés. Ces travaux sont désormais achevés. Le montant total des dépenses engagées pour ces travaux s'élève à CHF 241'867.80, soit un solde positif de CHF 25'632.20 sur le crédit de CHF 267'500.00 octroyé par le conseil communal le 21 mars 2017 (préavis municipal N°3/2017).

4.7. ENVIRONNEMENT

4.7.1. Gestion des déchets

La gestion simplifiée de la déchetterie a permis de maintenir les frais de traitement des déchets et le montant de la taxe forfaitaire annuelle.



A toutes fins utiles, vous trouverez ci-dessous la statistique des déchets récoltés sur le territoire communal en 2016, 2017, 2018 et 2019 :

Catégorie de déchets	Nb. Tonnes / an			
	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	154	158	162	157
Objets encombrants	22	26	22	27
Gazon / Déchets verts	154	367	405	276
Papier / Carton	107	99	92	92
Verre	57	43	58	58
Métaux	17	19	18	13
PET	5,137	5,219	5,251	4,745

Il y a encore lieu de relever qu'en 2019 la municipalité a mis à disposition un espace à la déchetterie communale pour la récupération des vélos usagers au profit de l'association Velafrica, qui les remet en état avant de les envoyer en Afrique.

4.7.2 Décharges de la Lovaire et de Bois-d'en-Bas

La municipalité est représentée dans la commission de suivi environnemental de la carrière de Bois-Genoud et des décharges de la Lovaire et de Bois-d'en-Bas. L'objectif de cette commission est d'échanger des informations concernant ces projets, de présenter les étapes d'exploitation et les périodes d'activité et de discuter des mesures de gestion environnementale.

Lors de la séance du 14 novembre 2019 de ladite commission, M. le conseiller municipal Bernard Freemantle, a évoqué la problématique des cheminements pédestres aux abords du site de la décharge de Bois-d'en-Bas. Il a été convenu d'organiser en 2020 une séance entre la DGE-Forêt, les communes de Jouxten-Mézery et Crissier, ainsi que les Tuileries Fribourg & Lausanne SA, afin de discuter de cette problématique.

4.7.3 Cours d'eau

4.7.3.1 Ruisseau de Broye

Rappelons que le projet de construction d'une galerie du ruisseau de Broye et de la renaturation de la Chamberonne vise à contenir les eaux de pluie de l'Ouest lausannois et à protéger l'agglomération du danger d'inondation. Ce projet comprend :

- les raccordements des ruisseaux des Baumettes et du Galicien ainsi que les réseaux d'eaux claires à la galerie souterraine ;
- la construction d'une galerie souterraine déchargeant les crues du ruisseau de Broye, des Baumettes et du Galicien, à travers les centres de Prilly-Renens vers la Chamberonne ;
- l'aménagement de la Chamberonne depuis la confluence de la Sorge et le lac Léman ;
- l'aménagement d'une île eaux oiseaux en face du parc Bourget.

La commune de Jouxten-Mézery est directement concernée par ce projet, dès lors qu'une partie de ses eaux de surface est collectée par les ruisseaux de Broye et des Baumettes.

Le coût pour mener à bien la phase d'étude du projet jusqu'à la mise à l'enquête publique, l'élaboration d'un cahier des charges et la procédure d'appel d'offres a été devisé à un montant total de CHF 1'123'200.00. La Direction générale de l'environnement subventionne ces études à hauteur de 40.30%, soit un montant de CHF 452'569.00. Le solde est réparti entre les communes partenaires, soit pour la commune de Jouxens-Mézery un montant de CHF 145'679.05 (crédit alloué en 2015 – préavis municipal n°8/2015).

Ces études se sont poursuivies en 2019 et permettront de finaliser les plans des ouvrages et le cahier des charges pour l'appel d'offres durant le premier trimestre 2020. Parallèlement, les différents acteurs concernés ont élaboré la convention intercommunale relative à la réalisation de ce projet, qui sera adoptée en 2020 par les municipalités, portée à la connaissance des assemblées législatives des communes concernées et à l'approbation du Conseil d'Etat conformément à l'art. 110 de la Loi sur les communes. Les conseils communaux seront amenés à se prononcer formellement lors de la votation du crédit d'ouvrage.

Il convient de rappeler que le budget prévisionnel pour la réalisation de la galerie de Broye est estimé à CHF 33'660'000.00 TTC. Sur ce montant, une subvention de CHF 18'544'500.00 TTC est attendue de la part du canton de Vaud et une subvention de CHF 4'00'000.00 TTC de la part de la Confédération. Le solde, soit un montant de CHF 11'115'500.00 TTC doit être pris en charge par les différentes communes concernées, selon une clé de répartition basée sur le critère du débit acheminé à la galerie de Broye, soit pour la commune de Jouxens-Mézery 12,97% ce qui représente un montant estimatif de CHF 1'441'680.35.

4.7.3.2. Ruisseau de Montdedin

Le projet de renaturation du ruisseau de Montdedin réalisé en 2017 prévoyait le suivi et l'entretien des plantations durant les deux années suivant la réception de l'ouvrage (préavis municipal N°2/2017). Cette phase arrivant à échéance à fin 2019, la municipalité a chargé le bureau d'études et conseils en environnement Hintermann & Weber SA d'élaborer un plan d'entretien du ruisseau et de ses abords pour les années suivantes. Ce plan comprend un calendrier des interventions (période/fréquence) ainsi que des fiches détaillées d'entretien de la zone herbeuse, des plantations, du ruisseau, du dépotoir et de la clôture, des niches pierreuses et perchoirs, des aménagements d'accueil ainsi que du suivi biologique.

Par ailleurs, conformément aux conditions fixées lors de l'enquête publique par le Service du développement territorial, la municipalité a mandaté en 2019 un géomètre officiel pour procéder aux relevés des travaux exécutés afin de modifier et de mettre à jour les données inscrites au registre foncier du district de Lausanne.

Enfin, la municipalité a été informée à diverses reprises de la présence de mousses suspectes dans le ruisseau. La municipalité en a averti le garde pêche et a examiné, avec le bureau Hintermann & Weber SA et le bureau d'études hydrauliques Miaz & Weisser SA, les moyens de prévenir ce phénomène peu grave, mais récurrent. Ces pollutions étant épisodiques, tout porte à croire qu'elles sont causées par le déversement de produits de nettoyage ou autre dans une grille d'évacuation des eaux claires, de sorte que son origine exacte n'a pas encore pu être élucidée.

4.7.4. Biodiversité

La municipalité a nommé en novembre 2019 une commission consultative sur la biodiversité, composée de MM. les conseillers municipaux Luc Recordon et Bernard Fremantle, M. Jérémie Perreaud, Mme Caroline Perreaud, Mme Sylvia Ventre, M. Jean-Pierre Reitz ainsi que M. Johan Schürch du bureau Hintermann & Weber SA. Lors de sa première séance, le 11 décembre 2019, ladite commission a notamment discuté de l'opportunité de créer un jardin scolaire de la biodiversité, de prévoir un entretien plus extensif de la surface herbacée ou encore de planter certains arbres fruitiers à haute tige.

La municipalité a en outre poursuivi durant l'année 2019 ses efforts en matière de communication sur la biodiversité, en publiant divers articles à ce sujet dans le journal communal « Le Tchaffatsatagne ».

Enfin, le responsable du service communal de voirie a préparé durant l'automne 2019 un projet de prairie fleurie sur le site de la déchetterie, qui devrait montrer ses premières pousses à la fin du printemps 2020.

4.8. EPURATION DES EAUX

4.8.1. Plan régional d'évacuation des eaux (PREE) Chamberonne

La DGE a lancé en 2019 les études du PREE Chamberonne et adjugé à différents mandataires les divers modules techniques de ce plan directeur. Les mandataires chargés de récolter les données communales nécessaires à l'élaboration de ce PREE ont convié M. le Syndic Serge Roy, accompagné de M. Bernard Drapel du bureau d'études hydrauliques Miaz & Weisser SA à un entretien le 30 septembre 2019, afin de compléter un questionnaire très détaillé sur le plan général d'évacuation des eaux, le cadastre des canalisations, l'état du séparatif, les cours d'eau, ainsi que l'aménagement urbain et routier.

4.8.2. Commission intercommunale de la STEP de Vidy – CISTEP

La nouvelle convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy, adoptée par le conseil communal lors de sa séance du 9 octobre 2018 (préavis municipal N°7/2018) a été approuvée par le Conseil d'Etat le 27 mars 2019 et entrera ainsi en vigueur le 1^{er} janvier 2020, conformément à son article 15 alinéa 2.

La CISTEP a par ailleurs décidé le 20 mars 2019 de lancer une étude sur l'organisation et le financement de l'assainissement dans le bassin versant de la STEP de Vidy. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du PREE Chamberonne susmentionné. Le pilotage du projet sera réalisé conjointement par la CISTEP et la DGE-DIREV et sera subventionné à 90% par le canton.

4.8.3. Réseau public communal

4.8.3.1 Canalisations au chemin de l'Oche

Les Services industriels de la Ville de Lausanne (SiL) ayant projeté de remplacer en 2019-2020 les conduites d'eau potable et de gaz au chemin de l'Oche, la municipalité a fait procéder aux travaux de curage, nettoyage, passage caméra et détection du tracé des collecteurs dans ce secteur. Suivant les recommandations du bureau d'études hydrauliques Miaz & Weisser SA, la municipalité a alors estimé opportun de profiter du chantier prévu par les SiL pour remplacer le collecteur unitaire sis entre le chemin du Dérochet et la parcelle No 444 par l'installation de nouveaux collecteurs EU/EC au chemin de l'Oche et de renouveler l'installation de l'éclairage public le long de ce chemin.

Suivant la proposition de la municipalité, le conseil communal lui a accordé un crédit d'investissement de CHF 290'000.00 pour la pose de collecteurs EU/EC et le nouvel aménagement de l'éclairage public au chemin de l'Oche (préavis municipal N°4/2019). Les travaux ont débuté le 9 septembre 2019 avec et devraient s'achever durant le premier trimestre 2020. A l'issue de ces travaux, le chemin de l'Oche sera remis dans son état initial.

Ce projet permettra d'abandonner l'ancien collecteur unitaire qui n'est plus aux normes actuelles depuis de nombreuses années et de considérer les parcelles N° 444, N° 446, N° 446, et N° 447 comme équipées. Il constitue dès lors une étape importante pour la mise en conformité de l'évacuation des eaux dans ce secteur.

4.8.3.2 Canalisations au chemin des Vignettes

En vue du chantier prévu en 2020 par les SiL pour remplacer les conduites d'eau et de gaz ainsi que les câbles d'alimentation de l'éclairage public au chemin des Vignettes, la municipalité, désireuse de réaliser conjointement les travaux réaménagement routier et modération de trafic sur ce tronçon, a fait procéder en 2019 à des curages approfondis et des contrôles caméra des collecteurs communaux EU//EC sur la partie supérieure de ce chemin (tronçon ch. de Praz-Forney – ch. de Champvent). Le rapport d'inspection a révélé que sur la partie supérieure du chemin le collecteur EC en tuyau béton de 40 cm diamètre, posé bien avant 1975 à une faible profondeur, était rempli à plus de 30% de calcaire et présentait une dégradation du radier avec formation d'éclats non réparables. Selon les recommandations du bureau d'études hydrauliques Miaz & Weisser SA, la municipalité a prévu de remplacer ce collecteur EC sur toute sa partie supérieure ainsi que les grilles de collecte des eaux pluviales, de réaliser des sacs dépotoirs pour la récupération des eaux de ruissellement de la chaussée et de remplacer les couvercles des chambres de visite des collecteurs EU/EC. Un préavis municipal relatif à une demande de crédit d'investissement pour le réaménagement routier et l'assainissement des collecteurs communaux EU/EC au chemin des Vignettes sera soumis au conseil communal d'ici le printemps 2020.

4.8.3.3 Curage et nettoyage des canalisations

Outre les contrôles et curages susmentionnés aux chemins de l'Oche et des Vignettes, divers travaux ponctuels de curage approfondi, fraisage et réparation ont été réalisés sur certains tronçons des collecteurs EU et/ou EC communaux, pour remédier à des problèmes de dépôts de calcaire ou infiltrations de racines observés lors de contrôle antérieurs aux chemins de la Venoge, de la Rueyre, entre le bas du chemin de la Bâtiaz et le haut du chemin de Crissier, ainsi que dans le secteur de la Promenade de Flusel. La municipalité a également fait procéder à la réparation et construction d'une chambre de visite sur le collecteur unitaire dans le talus de l'autoroute à la hauteur de la route de Neuchâtel et au curage et nettoyage des collecteurs EU/EC entre le chemin de Praz-Forney et le chemin des Mémises. Enfin, comme chaque année, les sacs de route ont été vidés et nettoyés par une entreprise mandatée par la municipalité.

4.8.4. Réseau privé – Contrôle du système séparatif

Dans la perspective des travaux projetés aux chemins de l'Oche et des Vignettes, la municipalité a mandaté le bureau d'études hydrauliques Miaz & Weisser SA pour effectuer un contrôle de la mise en séparatif de quelques vingt-trois propriétés privées directement concernées par ces projets et n'ayant pas encore fait l'objet d'un tel contrôle.

Par ailleurs, la municipalité a continué de procéder au contrôle systématique de la mise en séparatif, au terme de tous les travaux ayant fait l'objet d'un permis de construire. Aucun permis d'habiter ou d'utiliser n'est délivré si les canalisations n'ont pas été reconnues conformes au règlement communal. Ces vérifications sont également réalisées à l'occasion de travaux ne touchant pas directement les canalisations, lorsqu'il est constaté qu'aucun contrôle de raccordement n'avait été effectué lors de la construction initiale.

4.9. DEVELOPPEMENT DURABLE - ENERGIE

4.9.1. Installation solaire photovoltaïque

Par décision du 30 septembre 2019, la Commune de Jouxten-Mézery a obtenu une rétribution unique de CHF 37'817.90 pour son installation photovoltaïque, montant qui vient en déduction du crédit octroyé de CHF 250'000.00 (préavis municipal N°4/2017)

Cette installation a produit en 2019 76'770 kWh, dont 62'436 kWh (soit 81,3%) ont été refoulés sur le réseau, le taux d'autoconsommation étant ainsi de 19,77%.

Vous trouverez ci-dessous le détail des relevés de production, de refoulement sur le réseau électrique des SiL et de fourniture par le réseau électrique des SiL en 2019 :

2019	Fourniture réseau	Refoulement	Production
Janvier	3'226 kWh	944 kWh	1'751 kWh
Février	2'796 kWh	2'823 kWh	3'697 kWh
Mars	2'300 kWh	4'833 kWh	6'174 kWh
Avril	1'482 kWh	7'805 kWh	8'955 kWh
Mai	1'342 kWh	7'388 kWh	9'132 kWh
Juin	835 kWh	9'018 kWh	10'437 kWh
Juillet	839 kWh	8'034 kWh	8'748 kWh
Août	806 kWh	10'169 kWh	11'264 kWh
Septembre	1'514 kWh	6'938 kWh	8'519 kWh
Octobre	2'278 kWh	3'031 kWh	4'279 kWh
Novembre	3'913 kWh	829 kWh	2'192 kWh
Décembre	3'794 kWh	524 kWh	1'622 kWh
Total	25'125 kWh	62'436 kWh	76'770 kWh

4.9.2. Projet de production d'énergie pour les bâtiments communaux

La municipalité, a poursuivi en 2019 ses travaux visant à remplacer le chauffage actuel des bâtiments communaux, actuellement assuré au moyen de combustibles uniquement fossiles (mazout et gaz) par un système moins gourmand et plus écologique.

Suite au refus du projet de coupage chaleur-force par le conseil communal lors de sa séance du 8 octobre 2019, la municipalité a commencé à étudier une solution différente.

En attendant, la citerne à mazout provisoire installée en 2018 dans le garage attenant à la Maison de Commune continue d'alimenter le chauffage de cette dernière.

4.9.3. Etude relative à la mutualisation des installations de chauffage (ou d'électricité) au quartier du Lussex

Interpellée à diverses reprises par des habitants du Lussex au sujet de la possibilité de développer un concept énergétique visant à mutualiser les équipements de chauffage ou d'électricité de ce quartier, la municipalité a prié les Services industriels de la Ville de Lausanne (SiL) de mener une étude sur ce sujet.

Afin de réaliser cette étude, les SiL ont invité les propriétaires intéressés à compléter un questionnaire concernant leur source d'énergie et consommation actuelle. Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'une séance d'information publique organisée le 10 septembre 2019 à la Maison de Commune.

Il ressort de l'étude menée par les SiL que le volume des consommations n'atteint pas les seuils de recommandation pour la construction d'un réseau de chauffage à distance (pertes de chaleur élevées en raison de la distance entre les bienfonds, investissements disproportionnés).

D'autres solutions thermiques doivent encore être étudiées, par exemple le raccordement au gaz couplé avec des panneaux solaires thermiques ou l'installation de panneaux photovoltaïques éventuellement couplés avec des pompes à chaleur.

5. ECOLES – JEUNESSE – CULTURE

5.1. ECOLES

5.1.1. Effectifs scolaires

Nous reproduisons, ci-dessous, les tableaux de l'enclassement au collège de Jouxten-Mézery, dont on rappelle qu'il fait partie de l'établissement primaire de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxten-Mézery.

2017-2018			2018-2019			2019-2020		
Classe	Enseignants	Effectif	Classe	Enseignants	Effectif	Classe	Enseignants	Effectifs
1-2 P	Ventre Collet Chebba	15	1-2 P	Ventre Collet Chebba	19	1-2 P	Ventre Collet Chebba	18
1-2 P	Mayor Rivier	19	1-2 P	Mayor Rivier	20	1-2 P	Mayor Rivier	16
3 P	Schmid Grozdanovic	21	3 P	Gagnon Häller	19	3 P	Schmid Grozdanovic	21
4 P	Gagnon Grozdanovic	19	4 P	Schmid Porchet	21	4 P	Schmutz Grozdanovic	20
5-6 P	Perreaud JRoy	17	5-6 P	Perreaud Chatelan	21	5 P 6 P	Gagnon Grozdanovic Perreaud Chatelan	20 21
Total :		91			100			116

5.1.2. Planification scolaire

La municipalité a poursuivi ses réflexions et échanges avec la direction générale de l'enseignement obligatoire, la direction de l'établissement primaire et secondaire de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxten-Mézery et les municipaux en charge des écoles dans ces communes, au sujet de la planification scolaire. L'accueil des élèves de 7P et 8P au sein de l'établissement primaire, imposé par la loi scolaire, n'est pas possible sur le territoire communal, ni souhaitable sur le plan pédagogique pour ce niveau. De concert avec les autres communes de l'établissement (Prilly et Romanel-sur-Lausanne), la municipalité a dès lors entamé la réflexion en vue d'une scolarisation dans l'une de ces communes. Une construction nouvelle sera probablement nécessaire à cet effet.

5.1.3. ASIGOS

La réflexion a été entamée sur l'extension des compétences de l'ASIGOS au niveau primaire.

5.1.4. Dénonciation de la convention de prestation de gestion

Le canton a exigé la reprise par les communes de diverses tâches administratives et des devoirs accompagnés que l'établissement primaire assumait jusqu'alors par délégation et contre rémunération. C'est Mme Caroline Perreaud qui, en sus de son activité d'enseignante, en a été chargée par la municipalité.

5.1.5. Santé et prévention en milieu scolaire

5.1.5.1. Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire – PPLS région « CRENOL »

Pour faire suite à la démission de Mme Mejia Marta du poste de responsable du service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire de la région « CRENOL », le service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation a nommé M. Florian Jacques pour lui succéder à compter du 1^{er} septembre 2019.

5.1.5.2. Orientation scolaire et professionnel – OCOSP région « Centre »

La réorganisation de l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnel a entraîné un ajustement de la région « Centre » dont relève la commune de Jouxens-Mézery et la révision de la convention concernant le financement des locaux et de leur équipement en mobilier pour les prestations d'information et de conseil personnalisé en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, dispensés par l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, région « Centre ». La municipalité a approuvé ladite convention le 24 octobre 2019.

5.2. JEUNESSE

5.2.1. Passeport vacances

Sous l'impulsion de l'Association des parents d'élèves de Jouxens-Mézery, la municipalité a décidé de rejoindre l'Association Passeport Vacances de la Région Lausannoise (APVRL).

Trois activités ont été proposées par des habitants de Jouxens-Mézery pour l'édition 2019 du passeport vacances :

- ✓ Balade accompagnée à la découverte de Jouxens-Mézery, les vendredi 12 et 19 juillet 2019 de 9h30 à 12h30
- ✓ Découverte du monde vétérinaire, les mardi 9 juillet et 20 août, de 9h30 à 12h00
- ✓ Initiation au badminton, le vendredi 12 juillet 2019 de 14h00 à 16h30

Ces activités ont rencontré un franc succès, le nombre d'enfants intéressés à y participer excédant de beaucoup le nombre de places disponibles.

Le greffe municipal a par ailleurs vendu 11 passeports vacances traditionnels à des enfants de Jouxens-Mézery âgés de 9 à 15 ans, leur permettant de participer durant l'été à un grand nombre d'activités relevant de domaines très variés : activités en plein air, artisanales, artistiques, culturelles ou sportives, etc.

Il a également vendu 5 passeports vacances « farniente » à des enfants du village âgés de 13 à 15 ans ne souhaitant pas participer aux activités susmentionnées, mais désirant néanmoins profiter des nombreux avantages offerts par le passeport vacances : gratuité des transports publics, des entrées à la piscine et au cinéma.

5.2.2. Jeux Olympiques de la Jeunesse – JOJ 2020

La municipalité, représentée par M. le Syndic Serge Roy, a participé à la cérémonie de lancement des Jeux olympiques de la jeunesse – JOJ 2020 organisée le 19 septembre 2019 au stade de Pierre de Coubertin à Lausanne.

Lors de cette cérémonie, deux écoliers de Jouxten-Mézery ont porté le drapeau de la commune et effectué une parade avec 610 autres écoliers porteurs de drapeaux de 305 communes vaudoises, formant l'image du canton, avant d'échanger leur drapeau communal avec celui des JOJ 2020.

De plus, la classe de 6P du collège de Jouxten-Mézery a réalisé, avec plus de 2'000 autres élèves issus de 17 établissements scolaires vaudoise, une chorégraphie géante sous la direction de Mme Virginie Faivre, championne de ski freestyle et présidente du comité d'organisation des JOJ 2020.

5.2.3 Subventions sportives

La municipalité accorde, sur demande des associations et clubs sportifs, une montant de CHF 50.00 pour enfants inscrits auprès de ces clubs.

5.3. SPORT ET CULTURE

5.3.1. Centre sportif de Malley

Depuis 2007, les communes membres de Lausanne Région participent de manière volontaire au déficit d'exploitation de la patinoire. Ainsi, au mois de septembre de chaque année, Lausanne Région transmet à chacune des communes membres un tableau de répartition du déficit du centre sportif de Malley, hors amortissement, pour la période du 1^{er} avril de l'année précédente au 31 mars de l'année en cours. Cette proposition de répartition est calculée en fonction du nombre d'habitants, et la valeur du point d'impôt nette, après déduction des effets péréquatifs au 31 décembre de l'année précédente. Sur cette base, les municipalités décident du montant à verser au centre sportif de Malley. Pour information, le montant de la participation de la commune de Jouxten-Mézery s'est élevé en 2017 à CHF 15'438.05 et en 2018 à CHF 16'617.24.

La nouvelle « Vaudoise Aréna » ayant été inaugurée le 24 septembre 2019, le dispositif décrit ci-dessus s'est appliqué une dernière fois en 2019. Ainsi, Lausanne Région a ajouté au tableau usuel de répartition du déficit d'exploitation pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, une colonne visant à couvrir le déficit d'exploitation pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019, calculé au prorata du montant 2018-2019 sur 9 mois. Pour la commune de Jouxten-Mézery, la participation proposée s'élevait ainsi à CHF 23'841.61 pour la période d'avril 2018 à mars 2019 et - CHF 17'881.21 pour les mois d'avril à décembre 2019, soit un total de CHF 41'722.82. Considérant le point d'impôt élevé de la commune en comparaison des autres membres de Lausanne Région, la municipalité a décidé de ramener sa participation au déficit d'exploitation du centre sportif de Malley pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2019 à un montant total de CHF 30'000.00.

La convention des actionnaires relative au nouveau Centre sportif de Malley, approuvée par la commune en 2015 (préavis municipal N°3/2015), déploiera ses effets dès le 1^{er} janvier 2020

5.3.2. Théâtre Kléber-Méleau

La convention multipartite de subvention de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau, approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 31 octobre 2017 (préavis municipal N°6/2017) et signée par l'ensemble des partenaires le 8 décembre 2017 fixe le montant de la participation des communes membres pour les années 2017 à 2020, en prévoyant une augmentation annuelle de CHF 1.00 par habitant (base SCRIS 2015), soit CHF 5.00/hab. en 2017 ; CHF 6/hab. en 2018 ; CHF 7/hab. en 2019 et CHF 8/hab. en 2020. Ainsi, conformément à ladite convention, le montant de la subvention versée par la commune de Jouxens-Mézery à ladite Fondation pour l'année 2019 s'est élevée à CHF 9'835.00.-

En 2019, la municipalité a par ailleurs approuvé le principe du renouvellement de cette convention pour la période 2021-2024, avec un subventionnement fixe de CHF 8.00 par habitant (base SCRIS 2018). Cette nouvelle convention sera soumise à l'approbation du conseil communal dans le courant de l'année 2020.

5.3.3. Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région Lausannoise

La commune de Jouxens-Mézery est membre du Fonds intercommunal de soutien des institutions culturelles de la région lausannoise. Ce fonds, rassemblant une vingtaine de communes, vise à contribuer à hauteur de 10% à la somme allouée chaque année par la Ville de Lausanne aux institutions suivantes : Bédart Ballet Lausanne, Théâtre de Vidy-Lausanne, Orchestre de chambre de Lausanne, Opéra de Lausanne. Le montant de la contribution annuelle est réparti entre les communes membres en fonction du nombre d'habitants de la région, soit un montant de CHF 14.78/hab. en 2017, CHF 14.48/hab. en 2018 et CHF 14.36/hab. en 2019, chaque commune restant toutefois libre de fixer le montant de sa participation.

5.3.4. Personnalité du monde des arts ayant fréquenté Jouxens-Mézery

Faute de temps, ce projet n'a pas pu avancer.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. GENDARMERIE ET POLICE POPULATION

6.1.1. Gendarmerie

La commune de Jouxens-Mézery n'a pas de corps de police constitué. Elle a confié l'exécution des tâches relevant des missions générales de police à la **police cantonale**. Ainsi, le maintien de la sécurité et de l'ordre public sur notre territoire est principalement assuré par la gendarmerie vaudoise, qui y effectue des rondes régulières et intervient sur appel 117.

Les responsables du poste de **gendarmerie du Mont-sur-Lausanne**, dont relève directement la commune de Jouxens-Mézery, rencontrent la secrétaire municipale une fois par mois, afin de faire le point sur les besoins et mesures prises pour assurer la sécurité du territoire communal.

Les habitants de la commune peuvent en outre compter sur la visite régulière du poste de **gendarmerie mobile**. La présence ponctuelle de cette structure sur le territoire communal permet de :

- offrir aux citoyens les services d'un poste de gendarmerie « à domicile » (demande de renseignements, dépôt de plaintes, etc...) ;
- renforcer la sécurité par la présence de patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal ;
- lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible du véhicule, ainsi que de son équipage aux endroits clés de la commune.

En plus des missions précitées, il a été demandé au poste de gendarmerie mobile de :

- surveiller le trafic et les comportements des automobilistes (respect de la vitesse, des priorités de droite, etc..)
- de faire de la prévention, notamment pour la ceinture de sécurité, les phares éteints, le stationnement aux endroits dangereux ou sur les trottoirs.

Il est à relever que ces gendarmes ont également le droit de sanctionner les usagers de la route en délivrant des amendes d'ordre.

En 2019, le poste de gendarmerie mobile est venu sur le territoire communal à dix reprises, selon le calendrier suivant :

JANVIER	
Mercredi 30 janvier 2019	Vignettes et Boracles
FEVRIER	
Mardi 5 février 2019	Centre du Village
MARS	
Mardi 12 mars 2019	Dans la localité
AVRIL	
Jeudi 4 avril 2019	Vignettes et Boracles
MAI	
Mercredi 15 mai 2019	Centre du Village Vignettes et Boracles
AOÛT	
Mardi 20 août	Dans la localité
SEPTEMBRE	
Jeudi 12 septembre 2019	Centre du Village
OCTOBRE	
Mercredi 30 octobre 2019	Centre du Village
NOVEMBRE	
Jeudi 7 novembre 2019	Dans la localité
DECEMBRE	
Mardi 17 décembre 2018	Dans la localité

Les avis de présence du poste de gendarmerie mobile, précisant les dates des visites et les lieux de stationnement du fourgon, figure sur le pilier public ainsi que sur le site Internet de la commune.

6.1.2. Police Population

Comme chaque année, nous pensons utile de mentionner dans le rapport de gestion la liste des délits relevés sur le territoire communal par la police cantonale.

Janvier	<ul style="list-style-type: none">✓ Cambriolage dans une villa au chemin de la Rueyre (mise en fuite/alarme)✓ Deux vols dans des véhicules aux chemins de la Bâtiaz et de la Rueyre✓ Quatre vols dans des véhicules à la Promenade de Flusel
Février	<ul style="list-style-type: none">✓ Tentative de cambriolage dans une villa au chemin du Lussex✓ Cambriolage dans une villa au chemin des Boracles (mise en fuite/alarme)
Mars	<ul style="list-style-type: none">✓ Aucun délit signalé par Police Population
Avril	<ul style="list-style-type: none">✓ Aucun délit signalé par Police Population
Mai	<ul style="list-style-type: none">✓ Cambriolage dans une villa au chemin de Champvent✓ Cambriolage dans une villa au chemin de la Rueyre✓ Cambriolage dans un appartement au chemin de Mézery (mise en fuite/alarme)
Juin	<ul style="list-style-type: none">✓ Tentative de cambriolage dans une villa au chemin de Pierregrosse✓ Cambriolage dans une villa à la Promenade de Flusel
Juillet	<ul style="list-style-type: none">✓ Tentative de cambriolage dans une villa au chemin des Boracles✓ Vol dans un véhicule à la halte LEB de Jouxten-Mézery✓ Vol d'un cycle dans un garage privé au chemin de la Bâtiaz
Août	<ul style="list-style-type: none">✓ Tentative de cambriolage dans une villa
Septembre	<ul style="list-style-type: none">✓ Tentative de cambriolage dans une villa à la Promenade de Flusel✓ Cambriolage dans une villa au chemin de la Bâtiaz (mise en fuite/alarme)

Octobre

- ✓ Cambriolage dans un appartement au chemin de Champvent

Novembre

- ✓ Deux cambriolages dans des villas à la Promenade de Flusel
- ✓ Trois cambriolages dans deux villas et un appartement au chemin des Boracles

Nous ne disposons pas de données pour le mois de décembre 2019, Police population ayant décidé à la fin de l'année de changer de stratégie de communication et de publier désormais sur le site www.votrepolice.ch les tendances sécuritaires par région, sans détailler les infractions.

6.2. CONTROLE DES HABITANTS

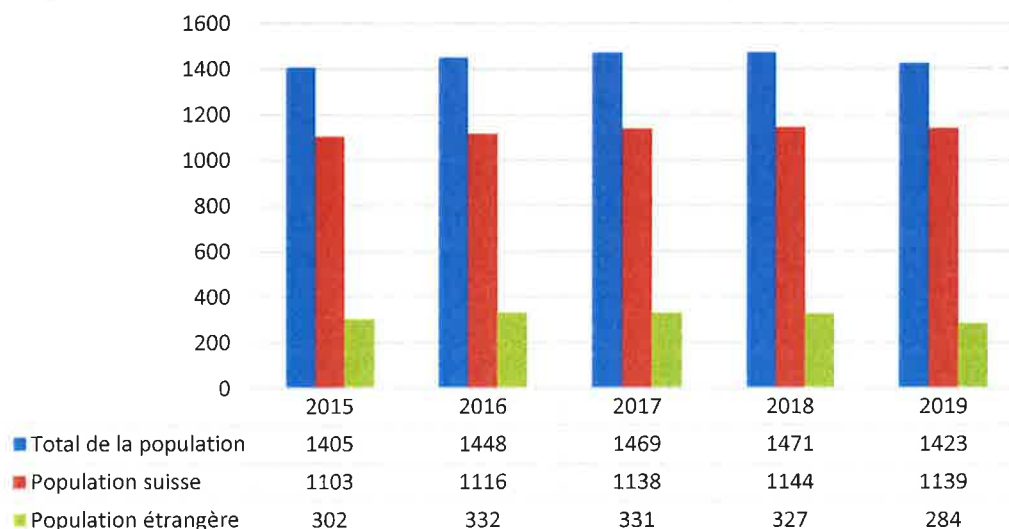
Le service du contrôle des habitants, s'il est en pratique intégré au greffe municipal, relève formellement du dicastère de la police. Il a notamment pour mission d'enregistrer les arrivées, les départs et les changements d'adresse des habitants.

Parmi les principales tâches de la préposée au contrôle des habitants, l'on peut citer :

- ✓ la tenue du registre des habitants ;
- ✓ la tenue du registre civique ;
- ✓ les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers ;
- ✓ l'établissement d'attestations diverses ;
- ✓ les demandes de carte d'identité ;
- ✓ la tenue à jour du registre des chiens ;
- ✓ les tâches liées à la Loi sur l'harmonisation des registres.

Vous trouverez ci-dessous un schéma relatif à l'évolution de la population résidente entre 2015 et 2019.

Statistique de la population 2015-2019



Le tableau ci-dessous indique les principales mutations de la population de la commune en 2016, 2017, 2018 et 2019.

Mutations	2016	2017	2018	2019
Nombre d'arrivées	139	122	106	128
Nombre de départs	122	102	123	179
Nombre de naissances	7	12	10	8
Nombre de décès	5	7	2	10

6.3 DEFENSE INCENDIE

La commune de Jouxens-Mézery est membre du Service de défense contre l'incendie et de secours – SDIS La Mèbre, regroupant par ailleurs les communes des Cheseaux-sur-Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne. Durant l'année 2019, la commission consultative du feu a élaboré un projet de nouveau Règlement du SDIS la Mèbre, visant notamment à réorganiser son état-major. Ledit règlement a été soumis à l'approbation du par le Conseil communal le 10 décembre 2019 (préavis municipal N°7/2019). Ce règlement ayant été approuvé par les conseils communaux des quatre communes partenaires à fin 2019, il a été transmis au canton pour adoption.

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1. MAISON DE L'ENFANCE « LES NAVIRES »

Le service communal « La Maison de l'enfance Les Navires », mis en place en août 2018, assure l'accueil collectif de jour des enfants en âge préscolaire et des écoliers de 1-6P, conformément à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Le Petit Navire accueille les enfants dès l'âge de deux ans et demi jusqu'à leur entrée en scolarité, du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30, ce à raison de 47 semaines par année. Quant au Grand Navire, il assure en période scolaire la journée continue des élèves de 1-6 P, en les accueillant dès 7h00 jusqu'au début des cours, durant la pause de midi, et après les cours jusqu'à 18h30. De plus, il leur offre un accueil durant une partie des vacances scolaires de 7h00 à 18h30, hormis les 5 semaines de fermeture des structures (1 semaine entre Noël et Nouvel An, 1 semaine à Pâques et 3 semaines en été). Enfin, il y a lieu de relever que durant les vacances d'automne 2019, l'équipe éducative du Grand Navire au complet a emmené une vingtaine d'enfants pendant trois jours au chalet des Pives à Lally sur Blonay. Ce camp fut un succès, tant pour les enfants qui ont eu un immense plaisir à vivre des moments en pleine nature dans un chalet accueillant, que pour les membres de l'équipe éducative qui ont encore resserrer leurs liens.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous un tableau résumant la fréquentation des structures d'accueil préscolaire et parascolaire Les Navires en 2019. Il y a lieu d'insister sur le fait que ces chiffres représentent une moyenne portant sur deux années scolaires différentes (2^{ème} semestre de l'année scolaire 2018-2019 et 1^{er} semestre de l'année scolaire 2019-2020).

	Petit Navire	Grand Navire	Total
Nb de places disponibles	14	54	68
Nb d'enfants accueillis (moyenne)	31	65	96
Nb d'enfants par place (moyenne)	2.21	1.20	1.41
Nb d'heures d'ouverture 2019	2'587.50	2'080.50	4'668.00
Nb d'heures facturées 2019	27'840.25	28'747.50	57'495.00
Nb de places occupées (moyenne)	10.76	13.82	12.32

Le tableau ci-dessous présente la fréquentation hebdomadaire du Petit Navire :

Petit Navire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	12	13	6	13	13
Midi	10	10	5	11	10
Après-midi	7	10	4	13	9

Le tableau ci-dessous présente la fréquentation hebdomadaire du Grand Navire :

Grand Navire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	4	11	11	14	4
Midi	44	50	11	53	41
Après-midi	18	26	0	24	15

Enfin, le tableau ci-dessous présente le nombre d'enfants accueillis en décembre 2019, selon leur commune de domicile :

Commune de domicile	Petit Navire	Grand Navire
Cheseaux	2	---
Jouxens-Mézery	20	68
Prilly	5	---
Romanel	4	1
Total	31	69

Il est intéressant de relever que, selon les données du contrôle des habitants, la commune de Jouxten-Mézery compte 22 enfants en âge d'être accueillis au Petit Navire et 99 enfants en âge d'être accueillis au Grand Navire. Ainsi, si l'on compare ces chiffres avec le nombre d'enfants du village réellement inscrits dans ces structures, force est de constater que :

- **plus de 90% des enfants du village âgés de deux ans et demi à l'entrée en scolarité fréquentent le Petit Navire ;**
- **plus de 68% des écoliers de 1P à 6P domiciliés dans notre commune sont accueillis au le Grand Navire.**

7.2. AINES

7.2.1. Sortie des aînés

C'est dans une ambiance chaleureuse que s'est déroulée le 12 juin 2019 la traditionnelle sortie des aînés organisée par la Municipalité avec la collaboration active de la commission des aînés et des benjamins. Cette année, 67 personnes ont répondu présentes à l'invitation et ont pu apprécier le programme suivant :

Sortie des aînés	Programme 2019
07 h. 30	Rendez-vous sur la place du village
07 h. 40	Départ du car
08 h. 15	Arrêt « café » au restaurant du Lac de Bret
09 h. 45	Visite de l'Abbaye de St. Maurice
11 h. 45	Montée en baladeur à Plan-Cerisier
12 h. 10	Apéritif, puis repas au restaurant « Plan-Cerisier » sous forme de buffet
15 h. 30	Retour à Martigny
17 h. 10	Arrivée à Jouxten-Mézery

La Municipalité tient à remercier ici les membres de la commission d'animation des aînés et des benjamins pour leur engagement et leur disponibilité.

7.2.2. Noël des aînés

Le 12 décembre 2019, la commission d'animation des aînés, présidée par M. Serge Roy, accueillait les participants au traditionnel Noël des aînés. Près de 90 personnes se sont ainsi retrouvées pour partager un moment d'amitié et d'échanges et déguster une excellente fondue vigneronne.

7.2.3. Nonagénaires

En 2019, trois habitants de la commune ont célébré leur 90^{ème} anniversaire.

8. SERVICES INDUSTRIELS

Outre les travaux de maintenance usuels, les Services industriels de la Ville de Lausanne ont entrepris divers travaux sur le territoire communal en 2019, notamment pour :

- ✓ remplacer une conduite d'eau potable au chemin du Lussex ;
- ✓ remplacer le poste électrique PT au chemin de la Rueyre ;
- ✓ mettre en conformité la ligne aérienne au chemin de la fleur de Lys ;
- ✓ réparer trois candélabres accidentés, le premier au chemin de Champvent, le deuxième à l'intersection entre le chemin de Beau-Cèdre et de la Bâtiaz et le troisième à la gare du Lussex.

En outre, comme déjà indiqué, les Services industriels de la Ville de Lausanne (SiL) ont entrepris de modifier les conduites, d'eau et de gaz au chemin de l'Oche. Aussi la municipalité a-t-elle décidé de profiter de ces travaux, non seulement pour installer de nouveaux collecteurs EU/EC sur ce chemin, mais également pour procéder à une nouvelle installation d'éclairage public le long de ce chemin, avec la pose d'un tube enterré, le démontage de l'ancienne installation sur poteau en bois et l'installation de quatre nouveaux candélabres avec luminaires LED. Les coûts de ces travaux, estimés à CHF 17'770.50, ont été portés à l'approbation du conseil communal dans le cadre du préavis municipal N°4/2019, approuvé le 25 juin 2019.

De plus, les SiL ont indiqué à la Municipalité qu'ils devaient remplacer les conduites d'eau et de gaz au chemin des Vignettes sur le tronçon Champvent-Praz-Forney, ainsi que les câbles d'alimentation de l'éclairage public sur ce chemin, afin de garantir les courants de court-circuit, ce qui impliquait de démonter les anciens mâts et de poser six nouveaux candélabres, et d'y réinstaller les luminaires actuels Teceo 1 LED. Ces travaux de mise en conformité de l'éclairage, à charge de la commune, ont d'ores et déjà été portés au budget 2020. Comme déjà mentionné, la municipalité entend également profiter de ce chantier pour procéder au réaménagement routier et l'assainissement des collecteurs communaux EU/EC au chemin des Vignettes ; elle présentera au conseil communal un préavis en ce sens dans le premier trimestre 2020.

CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal

- vu le préavis municipal N° 4 / 2020
- oui le rapport de la commission de gestion
- oui le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. de donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Adopté en séance de municipalité le 30 juin 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La Secrétaire 

Serge Roy  Camille Bergmann